

SRGS



Contexte

*Schéma régional
de gestion sylvicole*

Ile-de-France

• *Rédaction et édition :*
Centre régional
de la propriété forestière
d'Île-de-France et du Centre

Schéma régional de gestion sylvicole

de la région Île-de-France

Tome 1 - Sommaire

Préface	<i>par Geoffroy de MONCUI, président du CRPF</i>	5
Introduction	<i>Le SRGS, Schéma régional de gestion sylvicole</i>	7

Contexte

Chapitre

1	<i>Les forêts privées en Île-de-France</i>	9
2	<i>Les acteurs de la filière</i>	13
3	<i>La production et la transformation du bois</i>	21
4	<i>Les principales essences rencontrées</i>	27
5	<i>Les principaux peuplements rencontrés aujourd'hui</i>	37
6	<i>La chasse et le gibier</i>	39
7	<i>Les fonctions sociales de la forêt</i>	45
8	<i>La forêt et le paysage</i>	49
9	<i>Les zones d'intérêt écologique ou patrimonial</i>	53

Crédits photos

Photos du CRPF

sauf : L. Barbier (ONC) p. 41

Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne p. 52

CRPF Champagne-Ardenne p. 30, 34

DRIAF p. 52

P. Guérin p. 32

IDF p. 28

Parc naturel régional du Vexin français p. 52

P.-C. Morin (SRFB) p. 52

C. Pint-Girardot (DRIAF) trois photos couverture, p. 10, 17, 35, 38, 42, 47, 52, 56

G. Quantin (scieur) p. 26

Les forêts n'échappent pas aux évolutions de la société. Aujourd'hui plus qu'hier elles sont soumises à l'extension des zones urbanisées et des différentes infrastructures, à l'accroissement des activités de loisirs, aux besoins en bois très changeants en fonction des modes autant que des avancées technologiques, aux contraintes environnementales de toutes sortes, sans oublier les modifications annoncées de climat.

C'est pour tout cela que le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) a été rédigé. Il est imposé par la loi de juillet 2001 autant que par le bon sens, puisqu'il vise à remplacer les Orientations régionales de production (ORP) qui remontent à 1973, en s'inspirant des Orientations régionales forestières (ORF) de 1999.

Le Schéma régional de gestion sylvicole précise les conditions d'une gestion durable en forêt privée, pouvant être garantie par des processus de certification. Il intègre également la multifonctionnalité des forêts. Il apporte au propriétaire les renseignements indispensables à l'élaboration d'une politique raisonnée de mise en valeur de sa forêt. Tout document de programmation de gestion, Plan simple de gestion (PSG), Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), Règlement type de gestion (RTG), doit suivre les recommandations contenues dans le SRGS. Le Conseil d'Administration du CRPF prononcera l'agrément de ces documents de gestion après avoir constaté leur conformité avec le SRGS.

C'est parce qu'il n'a pas voulu que le SRGS soit un document administratif de plus, éloigné du sylviculteur de base, que le Conseil d'Administration s'est fortement investi pour le rendre compréhensible et concrètement utilisable. C'est dans cet esprit que les propriétaires forestiers, membres du groupe de travail, ont œuvré. Ce groupe de travail comprenait MM. de LAUBESPIN, de MAGNITOT et SCHILDGE.

La rédaction du SRGS a donné lieu à un travail préliminaire réalisé par André GOUSSARD. Il a été repris et complété par MM. Yvan THIREAU, Eric SEVRIN et Xavier PESME.

Une relecture minutieuse par Mme Christine POMPOUGNAC a permis de donner une forme accomplie à l'ensemble.

Sans les conseils pratiques de sylviculture et la relecture de Mlle Laurence PLAIGE, MM. Xavier JENNER, Jean-Michel BÉCHON, Johann HUBELE, Bruno JACQUET, Jacky JAQUET, Marc LAPORTE, Didier LAUBRAY, Antoine de LAURISTON, Franck MASSÉ et Jérôme ROSA, le SRGS n'aurait jamais pu devenir cet outil de travail concret à la portée des sylviculteurs.

Le Président du CRPF, en étroite association avec le Directeur, remercie tous ceux qui, par leur travail et leur talent, ont permis de mettre à la disposition des sylviculteurs de l'Île-de-France un instrument d'aide à la gestion, simple d'utilisation et fiable.

Geoffroy de MONCUIT

Président du CRPF

Principaux massifs forestiers dans le paysage de la région Île-de-France

(source : "Le paysage dans les espaces agricoles franciliens", IAURIF, 2002).

Les plateaux, paysages agricoles



Ia, Le paysage dans les espaces agricoles franciliens, Iauril, mars 2002

Les vallées, paysages agricoles



Ia, Le paysage dans les espaces agricoles franciliens, Iauril, mars 2002

Le SRGS, Schéma régional de gestion sylvicole

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► **RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

Introduction

Le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) se substitue aux Orientations régionales de production (ORP) de la région Île-de-France publiées en 1973.

Il tient compte des Orientations régionales forestières (ORF), élaborées par la commission régionale de la forêt et des produits forestiers et approuvées par arrêté ministériel du 30 décembre 1999.

Il intègre les différents rôles joués par la forêt : la production de bois de qualité reste un objectif majeur. La diversification des sylvicultures, la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique, le respect de la diversité biologique, l'approvisionnement en matière première des entreprises de la filière bois grâce à des récoltes de bois soutenues, ainsi que l'écoute de la demande sociale, garantissent la multifonctionnalité et la gestion durable de la forêt.

Orientations régionales forestières : poursuivre la gestion durable de la forêt

La production de bois de qualité doit bien demeurer un objectif prioritaire. Mais l'indispensable préservation à long terme des écosystèmes forestiers à laquelle nos contemporains sont de plus en plus sensibles, justifie de l'inscrire dans un contexte global plus large.

Le concept de "gestion durable" proposé au niveau mondial vise à concilier les trois fonctions fondamentales des forêts : économique, écologique et sociale, dans la durée, c'est-à-dire en cherchant à satisfaire les besoins présents sans obérer les attentes des générations futures.

Le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) a une valeur réglementaire : les différents documents de gestion des forêts privées valent garanties (Plans simples de gestion, Règlements types de gestion) ou présomption de garantie de gestion durable (Codes des bonnes pratiques sylvicoles) et doivent lui être conformes.

**Le PSG
ou Plan simple
de gestion**

Les forêts privées d'une superficie d'un seul tenant supérieure ou égale à un seuil fixé par département, entre 10 et 25 ha, doivent être gérées conformément à un Plan simple de gestion. "Ce plan comprend, outre une brève analyse des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la forêt et, en cas de renouvellement, de l'application du plan précédent, un programme d'exploitation des coupes et un programme des travaux de reconstitution des parcelles parcourues par les coupes et, le cas échéant, des travaux d'amélioration. Il précise aussi la stratégie de gestion des populations de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse, (...) proposée par le propriétaire en conformité avec ses choix de gestion sylvicole" (art. L. 222-1 du Code forestier).

**Le RTG
ou Règlement type
de gestion**

Le Règlement type de gestion a pour objet de définir des modalités d'exploitation de la forêt, adaptées aux grands types de peuplements forestiers identifiés régionalement. Ce document est élaboré par un organisme de gestion en commun agréé, un expert forestier ou l'Office national des forêts et soumis à l'approbation du CRPF selon les modalités prévues pour l'agrément des PSG.

**Le CBPS
ou Code des bonnes
pratiques sylvicoles**

Ce document comprend des recommandations essentielles conformes à une gestion durable. Il prend en compte les usages locaux et porte tant sur la conduite des grands types de peuplements que sur les conditions que doit remplir une parcelle forestière pour que sa gestion durable soit possible. Il est élaboré par le CRPF et approuvé par le représentant de l'État dans la région après avis de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers.

Le SRGS constitue aussi un guide synthétique pour tous les propriétaires forestiers qui s'interrogent sur la gestion de leur forêt. Ceux-ci pourront ensuite consulter des documents plus détaillés (publiés par l'IDF, le CRPF,...) ou contacter les techniciens de la forêt privée.

Ce document a été réalisé par l'ensemble du personnel du CRPF sous le contrôle du Conseil d'administration. La Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) ainsi que le Centre national professionnel de la propriété forestière (CNPPF) se sont prononcés sur ce document. Il a été approuvé par le Ministre chargé des forêts le 27 janvier 2006.

Les forêts privées en Île-de-France

SCHÉMAS RÉGIONAUX DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Localisation

L'Île-de-France couvre environ 1,2 million d'hectares pour 11 millions d'habitants, soit près du cinquième de la population française sur seulement 2 % du territoire national. Elle comprend 8 départements regroupés, outre Paris, en deux unités :

- la Petite couronne : avec les Hauts-de-Seine (92), la Seine-St-Denis (93) et le Val-de-Marne (94),
- la Grande couronne : avec l'Essonne (91), le Val-d'Oise (95), les Yvelines (78) et la Seine-et-Marne (77).

Relief et hydrologie

Le relief de l'Île-de-France (Cf. cartes p. 6) est peu marqué, l'altitude se situant généralement entre 50 et 200 mètres avec un minimum de 11 mètres dans les Yvelines (Port-Villez) et un maximum de 217 mètres dans le Val-d'Oise (Haravilliers).

Le paysage dominant est constitué de plaines, assez monotones et faiblement vallonnées. La région parisienne forme une cuvette déprimée vers le centre, traversée par la Seine et bordée de collines. On distingue trois autres types de reliefs :

- des plateaux, à peu près horizontaux correspondant à des couches géologiques résistantes,
- des vallées, dont la profondeur peut atteindre ou dépasser 100 m,
- des buttes et collines, témoins des anciens plateaux travaillés par l'érosion.

La région est traversée par la Seine qui reçoit en amont de la capitale les eaux du Loing, de l'Yonne, de la Marne et, en aval, celles de l'Oise.

Climat

L'Île-de-France est largement ouverte aux influences océaniques et continentales, mais le caractère atlantique prédomine. Les températures sont caractérisées par une relative douceur et par leur régularité, autour de 11°C en moyenne (tab.1). Les 600 à 700 mm de précipitations annuelles sont bien répartis sur l'année avec un léger déficit au printemps. Actuellement, une interrogation se pose sur l'évolution de ce climat : diminution de l'hygrométrie et élévation des températures moyennes ?

L'étendue de l'agglomération parisienne crée un microclimat urbain caractérisé par un îlot de chaleur relatif en hiver, une augmentation des pluies orageuses en été et moins de brouillard.

Géologie et pédologie

L'Île-de-France est située au cœur du Bassin parisien, elle en possède la structure géologique, caractérisée dans l'ensemble par une alternance de couches dures (calcaires, meulières, grès) et de couches plus tendres (sables, marnes, argiles, gypses).

La nature des sols est d'abord conditionnée par le substrat géologique. Ce dernier est essentiellement constitué par les auréoles calcaires du Bassin parisien, souvent recouvertes de limons des plateaux avec des restes de zones à meulières (roche sédimentaire siliceuse). D'autres facteurs interviennent secondairement, la topographie, le climat,...

tab. 1 : Valeurs moyennes et extrêmes de quelques caractères climatiques de l'Île-de-France (source : SRSA, Météo France).

	Minimum	Moyenne régionale	Maximum
Pluviométrie		653 mm/an	
Température moyenne annuelle	6,7°C	11°C	14,8°C
Nombre de jours de gel		49	

Le châtaignier,
une essence productive très intéressante



Principaux groupements forestiers

Les principaux types de sols sont les suivants :

- les sols bruns (brunisol), dérivés de limons ou développés sur des limons. Ils dominent dans la Brie, la Vieille France, le Gâtinais-est et la Beauce,
- les sols podzoliques (podzols), dérivés de roches sédimentaires meubles acides (sables, alluvions anciennes). Ils sont souvent couverts par la forêt. Ils occupent d'importantes surfaces dans le Pays de Fontainebleau, dans le Gâtinais-ouest et le Pays des Yvelines (massif de Rambouillet),
- les rendzines (rendosols), sols superficiels formés sur des roches mères calcaires. On trouve ces types de sols en Champagne crayeuse et dans les coteaux qui recoupent les affleurements calcaires de l'ouest de la région,
- les sols alluviaux, situés dans toutes les vallées à la suite de dépôts de matériaux plus ou moins fins charriés par les rivières (graviers, sables, limons argileux, tourbes).

On rencontre de nombreuses situations intermédiaires entre ces grands types.

Dans certaines conditions de topographie et de matériau, les sols peuvent être hydromorphes en raison d'un engorgement temporaire ou permanent (formation d'une nappe d'eau au dessus d'une couche compacte imperméable).

A chaque type de station, caractérisé par des conditions pédologiques, géologiques, climatiques ou topographiques particulières, peut être associé un groupement végétal forestier prédominant :

- la chênaie acidiphile, à base de chêne sessile (voire de chêne pédonculé), sur les sols acides. Ce groupement, prépondérant dans la région, présente des formes variées : appauvri (présence importante du châtaignier), humide (chêne pédonculé et bouleau plus abondants), sub-montagnard (apparition du hêtre, de la myrtille),
- la chênaie-charmaie, à base de chêne pédonculé et charme, sur les sols bruns, assez riches, frais ou légèrement humides. Ce groupement peut renfermer des essences variées, notamment des feuillus précieux comme le merisier, l'alisier, le frêne ou l'érable,
- la hêtraie-chênaie acidiphile, composée de hêtre et de chênes, principalement sessile, sur les sols légèrement lessivés.

De façon plus ponctuelle, on trouve aussi d'autres groupements :

- la chênaie-frênaie calcicole sur les sols carbonatés profonds et bien alimentés en eau,
- la frênaie-acénaie (frênes et érables) sub-montagnarde sur les pentes et éboulis calcaires à exposition nord,
- l'aulnaie-frênaie le long des vallées humides (ripisylve), parfois plantée en peuplier, lequel donne de bons résultats,

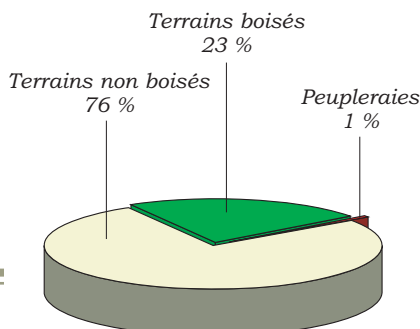
- la chênaie pubescente, sur pentes sèches exposées au sud (calcaires dans la région de Fontainebleau),
- la hêtraie calcicole sur sols calcaires (rendosols forestiers, parfois calcosols). C'est un groupement de caractère sub-montagnard,
- l'aulnaie-peupleraie dans les grandes vallées marécageuses à large fond plat, plus localement dans des vallons à pentes faibles et sur des plateaux dans des zones humides (Bassée, vallées de l'Ourcq et de l'Epte).

Landes et pelouses

Ces milieux, présentant souvent un fort intérêt écologique, contiennent une grande partie de la biodiversité des massifs forestiers, mais ont des potentialités forestières souvent limitées. Leur boisement nécessite généralement de gros investissements, avec un risque d'échec élevé :

- lande tourbeuse à bruyère quaternée, sur les sols sableux humides de type podzol hydromorphe, avec callune et molinie,
- lande mésophile à ajonc nain, sur les sols à nappe plus profonde, moins engorgés,
- lande sèche à callune avec canche flexueuse et bruyère cendrée, sur les sols sableux, acides et secs,
- pelouses herbeuses sur substrats riches en calcaire, secs, souvent arides (pelouses à orchidées, fruticées).

fig.1 : Occupation du sol
(source : Inventaire forestier national 1994).



Occupation du sol et taux de boisement

La variabilité du milieu (sol, climat et topographie), que traduit la diversité des forêts, conduit à identifier des zones homogènes sur le plan des facteurs de production, les régions forestières.

L'Inventaire forestier national en distingue 11 en Île-de-France : Brie, Tardenois, Vieille France, Pays des Yvelines, Pays de Fontainebleau (parfois réunis en une seule région appelée Pays des Yvelines et de Fontainebleau), Gâtinais, Champagne crayeuse, Vallée de la Seine, Haute vallée de la Seine, Vexin français, Beauce. Certaines se prolongent sur les régions administratives voisines.

La superficie forestière en Île-de-France augmente actuellement de manière significative. Selon l'Inventaire forestier national, entre 1978 et 1993, la progression annuelle est en moyenne d'un peu plus de 1 000 ha. C'est essentiellement dû au délaissement de terres agricoles.

Le taux de boisement (fig.1) est de 23 %, la moyenne nationale étant à 27 %.

Ce taux moyen recouvre des situations contrastées selon les régions naturelles : certaines d'entre elles ont une vocation forestière marquée (Pays de Fontainebleau, Pays des Yvelines), d'autres sont essentiellement consacrées à l'agriculture (Champagne crayeuse, Beauce), d'autres encore possèdent une partie fortement urbanisée (Vallée de la Seine, Vieille France, Brie, Pays des Yvelines).

Nature de la propriété forestière

Sur les 278 000 ha de forêts franciliennes, la forêt privée prédomine avec plus de 197 000 hectares (fig.2).

La taille moyenne des propriétés privées boisées de plus de 1 hectare est de 12,6 hectares (8,8 ha pour la France entière)*. Celles de plus de 25 hectares couvrent 65 % de la surface forestière privée mais 87 % des propriétaires possèdent moins de 1 ha (fig.3). En 2004, 76 % de la surface des forêts privées soumises à Plan simple de gestion disposent de ce document soit 56 000 hectares environ.

*(source : Agreste 2002, Structure de la propriété privée en 1999).

fig. 2 : Surface des forêts privées et publiques
(source : Inventaire forestier national 1994).

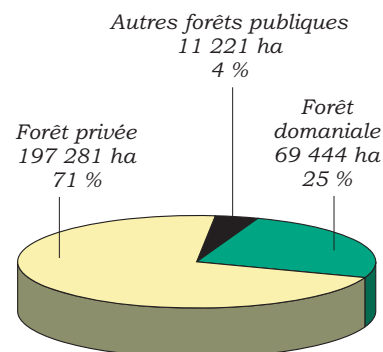
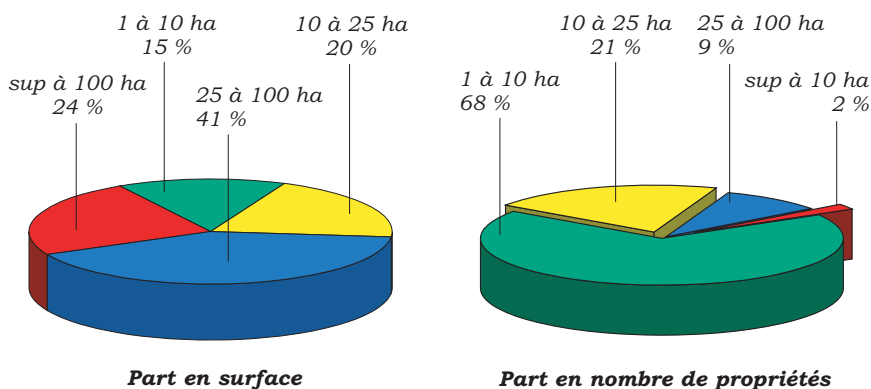


fig.3 : Répartition des propriétés privées de plus d'un hectare par classe de surface
(source : Agreste 2002 "Structure de la propriété forestière privée en 1999").



Essences principales

Les peuplements forestiers sont très majoritairement constitués d'essences indigènes ou naturalisées.

Les essences feuillues couvrent 93 % des forêts privées de production (fig.4).

Les chênes pédonculé et sessile sont dominants sur plus de la moitié de la surface boisée régionale avec 56 % dont 35 % de chêne sessile.

Le frêne et le châtaignier sont des essences intéressantes qui ont une place importante en Île-de-France : elles occupent respectivement 12 et 6 % de la surface feuillue. En comptabilisant les taillis à châtaignier prépondérant, la surface de cette essence s'élève à 25 000 ha.

Les résineux permettent de mettre en valeur les sols les plus pauvres. Le pin sylvestre est la principale essence résineuse (67 % des résineux) : il occupe 5 % de la surface forestière totale.

Les peupliers couvrent une surface limitée mais sont de gros producteurs de bois d'œuvre de qualité sur les terrains qui leur sont favorables (17,5 % du bois d'œuvre récolté). Ils sont principalement présents en zones alluviales (vallée de l'Ourcq, Théroouanne, Bassée, l'Epte, la Juine et de l'Essonne) ou sur les plateaux de Brie.

Types de peuplements rencontrés

Les mélanges de futaie feuillue et taillis (dénomination de l'Inventaire forestier national pour qualifier les taillis avec réserves) occupent 69 % de la surface boisée régionale (fig.5).

fig.5 : Surface des différents types de peuplements en forêt privée (source : Inventaire forestier national 1994).

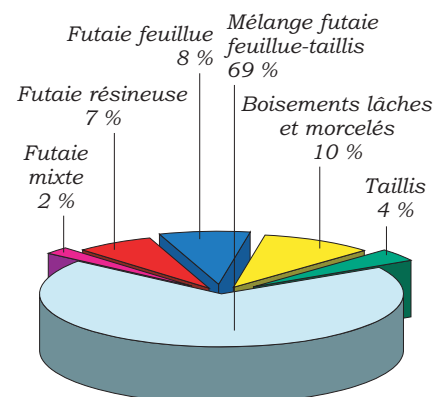
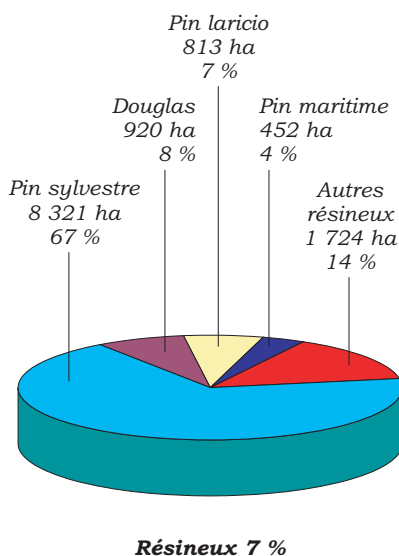
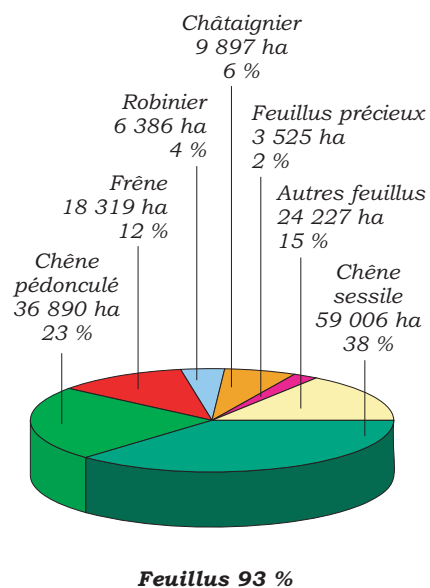


fig. 4 : Surfaces boisées de production en forêt privée par essence principale (source : Inventaire forestier national 1994).



Les acteurs de la filière

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF)

Le CRPF est un établissement public créé par la loi du 6 août 1963. Ses missions sont précisées dans le Code forestier (Cf. encadré ci-dessous). Il est administré par des propriétaires forestiers élus pour 6 ans.

Le Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre publie une revue trimestrielle, NOTRE FORÊT, diffusée gratuitement aux propriétaires forestiers de 10 ha et plus, ou sur demande.

L'administration

Au niveau national

Le ministère de tutelle

Le Ministère de l'agriculture et de la pêche et sa Direction générale de la forêt et des affaires rurales (DGFAR), qui assure la tutelle du Centre régional de la propriété forestière, approuve le SRGS. C'est l'instance de recours pour les propriétaires en matière d'agrément des Plans simples de gestion et d'autorisation de coupe.

L'Inventaire forestier national (IFN)

L'IFN réalise l'inventaire permanent des ressources forestières, prenant en compte la production de bois et des paramètres descriptifs du milieu. Il étudie leur évolution à moyen terme. La périodicité entre deux passages sur un même département est d'environ 12 ans. Il effectue également des études, recherches et expertises.

Les missions du CRPF

(Code forestier, art. L.221-1)

“Il a compétence pour développer et orienter la gestion des forêts privées (...), en particulier par :

- le développement des différentes formes de regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, notamment les organismes de gestion et d'exploitation en commun des forêts, tant pour la gestion des forêts et la commercialisation des produits et services des forêts, que pour l'organisation en concertation, le cas échéant, avec les représentants des usagers, de la prise en charge des demandes environnementales et sociales particulières,
- la collecte et la mise à disposition du public d'informations statistiques relatives aux groupements forestiers,
- l'encouragement à l'adoption de méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable des forêts et compatibles avec une bonne

valorisation économique du bois, de la biomasse et des autres produits et services des forêts, par la formation théorique et pratique des propriétaires forestiers, par le développement et la vulgarisation sylvicole, à l'exclusion de tout acte relevant du secteur marchand de gestion directe, de maîtrise d'œuvre ou de commercialisation,

- l'élaboration des Schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées et des Codes de bonnes pratiques sylvicoles, l'agrément des Plans simples de gestion (...) et l'approbation des Règlements types de gestion (...), ainsi que les propositions, approbations et avis pour lesquels les lois ou règlements lui donnent compétence.

En outre, il concourt au développement durable et à l'aménagement rural, pour ce qui concerne les forêts privées.”

Le Département santé des forêts (DSF)

Service du ministère de l'agriculture chargé du suivi de l'état sanitaire des forêts :

- diagnostic, analyse de risques et conseil à l'intervention phytosanitaire,
- suivi à long terme de l'état sanitaire des forêts (réseau européen),
- participation à des programmes de recherche.

Ses missions sont conduites avec l'aide de correspondants issus pour la forêt privée du Centre régional de la propriété forestière et des Directions départementales de l'agriculture et de la forêt. Ils peuvent intervenir chez les propriétaires pour un diagnostic ou un conseil en matière de santé des forêts.

Au niveau régional

La Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt (DRIAF)

Le Service régional de la forêt et du bois (SRFB ou Serfob) est principalement chargé :

- *de l'élaboration de la politique forestière à l'échelle régionale (ORF),*
- *du contrôle de la gestion et de l'application de la législation dans les forêts,*
- *des aides à la forêt sur le budget de l'État et de l'Union européenne,*
- *de donner un avis pour l'agrément des PSG,*
- *de la surveillance de la production et de la commercialisation des graines et plants forestiers,*
- *de la réalisation d'enquêtes statistiques et économiques sur la filière bois (Enquête annuelle de branche),*
- *de la coordination des interventions de l'État et des collectivités dans le domaine forestier,*
- *de la politique et des aides pour les entreprises de récolte et de première transformation.*

La Direction régionale de l'environnement (DIREN)

La DIREN représente le Préfet pour les questions touchant à la politique de l'eau, des paysages et des espaces naturels. Elle assure le suivi de la réglementation sur la flore et la faune protégées, l'encadrement de projets associatifs et l'évaluation des données environnementales au niveau régional. Elle émet un avis sur les études d'impact, veille au respect des lois et règlements concernant les réserves naturelles et les arrêtés de protection de biotope. Elle est responsable de l'actualisation des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et de la mise en place du réseau Natura 2000. Elle élabore les Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH).

Au niveau départemental

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Le service forestier de la DDAF est chargé de mettre en œuvre la politique forestière et de contrôler la gestion sylvicole à l'échelon départemental. Il recueille les demandes d'aide aux investissements forestiers et veille au respect de la législation forestière. La DDAF représente également la DIREN dans le département et assure le contrôle des réglementations de la pêche, de la chasse et de l'environnement.



Le personnel technique du CRPF testant des outils de formation

La formation, le développement et la recherche

La formation et le conseil

La formation des propriétaires forestiers conditionne la qualité des forêts. Elle peut prendre plusieurs formes :

- réunions de formation,
- suivi de placettes expérimentales,
- conseils individuels,
- fiches techniques,
- articles dans les revues et bulletins.

Plusieurs organismes coordonnent leurs actions, avec notamment un programme régional commun de formation



Les acteurs de la formation

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) organise chaque année des réunions thématiques. Pour ce faire, il s'appuie sur un réseau de placettes expérimentales et de démonstration. En outre, il réalise des fiches techniques à l'usage des sylviculteurs (comportement des essences, techniques sylvicoles,...).

Le Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre publie, en partenariat avec les chambres d'agriculture et les syndicats, un bulletin trimestriel, NOTRE FORÊT, diffusé gratuitement aux propriétaires forestiers de 10 ha ou plus et aux élus, ou également sur demande.

Les Chambres d'agriculture d'Île-de-France et de Seine-et-Marne mènent des actions de formation auprès de propriétaires forestiers. Leurs travaux s'articulent autour d'un programme d'actions forestières avec le CRPF. Ce rôle est assuré par le conseiller forestier, notamment lors de réunions forestières ou de conseils personnalisés. Les questions juridiques et foncières sont traitées avec le service compétent, notamment le Centre de formalités des entreprises qui permet aux sylviculteurs d'obtenir un numéro Siret.

La Chambre régionale d'agriculture est une assemblée représentative du monde agricole régional. Son président est membre de droit du conseil d'administration du CRPF.

Ses membres sont élus ou désignés par ceux de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France et de la Chambre départementale d'agriculture de Seine-et-Marne.

La Chambre régionale d'agriculture représente l'agriculture régionale auprès des instances régionales (le Préfet de région, le Conseil régional, le Conseil économique et social régional) et de l'opinion publique au travers des médias.

Elle agit pour le développement des productions, des entreprises et des terroirs et promeut la formation des hommes.

Ces missions sont conduites en concertation avec ces partenaires, et en particulier les Chambres d'agriculture.

Le Groupement de développement forestier (GDF de Seine-et-Marne) est une association de propriétaires forestiers qui assure la formation entre sylviculteurs, notamment par des réunions thématiques. Ce groupement participe aux études techniques, dispose de placettes de référence, en partenariat avec le CRPF et l'IDF. Il est soutenu par la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne et le CRPF.

Le développement

L'Institut pour le développement forestier (IDF)

Rattaché au Centre national professionnel de la propriété forestière (CNPPF), l'IDF est un organisme de recherche appliquée. Il étudie, en lien avec les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et les organismes de développement de la forêt privée, des techniques appropriées aux besoins, moyens et contraintes des propriétaires privés, pour une gestion équilibrée de la forêt. Il diffuse ses résultats par des stages de formation, des journées nationales d'études et des publications. L'Institut pour le développement forestier publie une revue bimestrielle : *FORÊT ENTREPRISE*.

La recherche

De nombreux organismes de recherche travaillent sur la forêt et le bois :

- l'Association forêt cellulose (Afocel),
- le Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA),
- l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF),
- l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP),
- l'Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (Cemagref),
- l'Institut national de la recherche agronomique (INRA),
- le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN),
- les universités,
- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
- l'Institut européen du développement durable (IEDD).

La défense des intérêts des propriétaires

Les Syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Île-de-France

En Île-de-France, deux syndicats, l'un pour la Seine-et-Marne et l'autre pour les départements restants, sont au service de leurs adhérents qui peuvent les consulter pour des questions d'ordre législatif, juridique et fiscal. Les syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs représentent la forêt privée et assurent la défense des intérêts des sylviculteurs, notamment auprès des pouvoirs publics et dans les commissions consultatives (agriculture, aménagement foncier,...).

Ces deux syndicats départementaux sont regroupés au sein de :

- l'Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs d'Île-de-France (URSPFS),
- la fédération nationale dénommée *Forestiers privés de France*. Elle est associée aux discussions sur les projets de lois ou décrets touchant la forêt. Elle assure un service juridique et fiscal pour les propriétaires forestiers. Elle publie la revue *FORÊTS DE FRANCE*.

Abattage d'un chêne

Le travail avec une abatteuse s'est développé après la tempête de 1999

Pépinière



SRGS
REGION ÎLE-DE-FRANCE

La gestion des forêts et la vente des bois

Les coopératives forestières, les experts forestiers et les techniciens indépendants proposent leurs services aux propriétaires forestiers pour les aider dans la gestion de leur forêt :

- réalisation de travaux sylvicoles,
- conseils techniques, juridiques et fiscaux,
- élaboration du Plan simple de gestion et suivi de la gestion,
- proposition de Règlements types de gestion, qui constituent une garantie de gestion durable,
- estimation, martelage, expertise, commercialisation des bois,
- études techniques et finalisation de projets pour des demandes d'aides publiques.

Une liste des coopératives et experts forestiers est disponible auprès du CRPF.

Les coopératives forestières

Ces structures professionnelles créées par des propriétaires, permettent de rationaliser la gestion et la commercialisation des bois chez leurs adhérents, notamment par le regroupement de chantiers et de lots de bois.

Quatre coopératives interviennent dans la région. Aucune n'a son siège en Île-de-France :

- la Coopérative forestière du grand Ouest (CoforOuest), située à Evreux dans l'Eure, possède une antenne locale au Chesnay, dans les Yvelines,
- la coopérative Bois-Forêt est située à Margny-lès-Compiègne, Oise,
- la Coopérative forestière de l'Aube est située à Troyes, Aube,
- la coopérative UNISYLVA est située à Limoges, Haute-Vienne.

Les experts forestiers

Ce sont des consultants privés indépendants dont la plupart sont membres de la Compagnie nationale des ingénieurs experts forestiers et experts en bois (CNI EFEB). Certains sont attachés au Comité des forêts qui est une structure d'audience nationale (syndicat forestier, développant également des axes de recherche) regroupant des propriétaires et des experts.

Les techniciens forestiers indépendants

Des techniciens forestiers indépendants sont au service des propriétaires pour les aider dans la gestion de leur forêt, l'organisation de leurs chantiers et la commercialisation de leurs bois.

tab.1 : Nombre d'entreprises d'exploitation forestière en Île-de-France en 2001
(source : Enquête annuelle de branche 2003 - Agreste).

Département	Ville de Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-St-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Région
Exploitation forestière (sans scierie)	23	33	9	2	3	1	0	6	77

La filière forêt-bois

L'Interprofession IRBF d'Île-de-France

L'Interprofession régionale du bois et de la forêt d'Île-de-France, créée le 29 septembre 2004, regroupe les acteurs de la filière forêt-bois. Elle représente la filière régionale auprès des instances professionnelles, économiques ou décisionnelles. Elle a pour principaux objectifs de participer à la définition de la politique de la filière bois régionale, de travailler au développement de l'utilisation du bois dans tous les domaines possibles, de contribuer au développement économique des entreprises de la filière.

PEFC Île-de-France

L'association, créée en 2001, et certifiée fin 2003, développe la certification de la gestion forestière durable suivant le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC : Programme for the endorsement of forest certification schemes). Tous les partenaires de la forêt y sont représentés (sylviculteurs, transformateurs, chasseurs, naturalistes,...). L'association coordonne le programme d'amélioration "politique de qualité" de la forêt régionale et permet aux propriétaires adhérents de bénéficier de la marque PEFC pour la commercialisation de leurs bois. Elle est soutenue par l'ensemble de la filière forêt-bois. D'autres systèmes de certification existent auxquels les propriétaires sont libres d'adhérer.

Le Comité national pour le développement du bois (CNDB)

Le CNDB assure la promotion et la valorisation du matériau bois et contribue à une plus grande notoriété de l'ensemble de la filière bois-construction, notamment par l'organisation de formations destinées aux architectes.

Exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers

Les entreprises de travaux forestiers (ETF)

Ces entreprises interviennent en tant que prestataires de service pour la réalisation de travaux forestiers : équipement (création de pistes, défrichage,...), entretien (élagage, dégagement de plantations, entretien des fossés,...), préparation du sol, plantation, traitement phytosanitaire, abattage, débardage, transport. A la différence des exploitants, elles n'achètent pas la coupe de bois. Elles sont peu nombreuses en Île-de-France.

Les pépinières

L'Île-de-France ne compte que trois pépinières forestières produisant essentiellement du peuplier, une en Val-d'Oise et deux en Seine-et-Marne. Elles sont situées en limite de région.

Les exploitants forestiers

Les exploitants forestiers sont des négociants qui achètent le bois sur pied et le vendent sous forme de grumes, de bois de chauffage ou de trituration. Ils réalisent eux-mêmes l'exploitation, seuls ou avec des salariés, ou peuvent la sous-traiter à une entreprise de travaux forestiers (tab.1).

Autres partenaires

Le Conseil régional d'Île-de-France

La région Île-de-France est propriétaire de près de 10 000 ha de forêts. L'accueil du public est un des objectifs importants dévolu à ces forêts. Le Conseil régional apporte son soutien à la filière forêts-bois en participant entre autres :

- à l'investissement forestier (fonds forestier Île-de-France),
- à la structuration d'une filière bois-énergie,
- aux processus de certification de la gestion durable des forêts.

L'Agence des espaces verts (AEV)

L'AEV est un établissement public régional à caractère administratif. Sa mission est d'étudier, de proposer et de mettre en œuvre la politique du conseil régional d'Île-de-France en matière d'espaces verts, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles péri-urbains et de milieux naturels. Elle est administrée par 17 conseillers régionaux, 3 membres du Conseil économique et social régional et 4 personnes qualifiées dont un représentant des propriétaires forestiers.

L'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE)

L'ARENE Île-de-France est un organisme "associé" au Conseil régional qui a pour vocation la mise en place de politiques de développement durable en Île-de-France. Elle travaille en particulier sur l'énergie issue de la biomasse et sur la production de chaleur (et d'électricité par cogénération) par combustion directe du bois. Sur ce dossier, elle agit en étroite collaboration avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), établissement public national à caractère industriel et commercial ayant un rôle d'accompagnement des projets de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF)

L'IAURIF est rattaché au Conseil régional d'Île-de-France. L'une de ses missions est d'élaborer les projets destinés à orienter l'aménagement et le développement de l'Île-de-France. Il gère de nombreuses bases de données régionales et locales régulièrement mises à jour ainsi que des données cartographiques et alpha-numériques très diverses (SIG régional).

Les Conseils généraux

Les Conseils généraux peuvent être associés à différents projets touchant à la forêt. Ils mettent en œuvre une politique de préservation de l'environnement par la définition d'Espaces naturels sensibles (ENS) sur lesquels ils peuvent exercer un droit de préemption, parfois délégué aux communes, ou à la région, qui le demandent.

Les Parcs naturels régionaux (PNR)

Les Parcs naturels régionaux sont des syndicats mixtes (communes, départements et région) situés sur un territoire au patrimoine naturel ou culturel riche. Ils sont créés autour d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine. La procédure de classement est déclenchée par une initiative locale. Une charte, à laquelle les communes adhèrent volontairement, matérialise l'engagement des partenaires pour 10 ans.

Il existe 4 parcs naturels régionaux en Île-de-France: Haute vallée de Chevreuse (département des Yvelines), Gâtinais français (départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne), Vexin français (départements des Yvelines et du Val-d'Oise) et Oise - Pays-de-France (départements de l'Oise et du Val-d'Oise).

Les Associations de protection de la nature

Elles collectent des données sur la faune, la flore et les milieux naturels et assurent des actions d'animation et d'information auprès du grand public.

Les associations départementales sont fédérées pour certaines au niveau régional par "Île-de-France Environnement" qui est elle-même adhérente de la fédération nationale France nature environnement.

Ces associations sont très présentes dans les différentes commissions abordant la forêt, la chasse et la faune sauvage.

Les Fédérations départementales des chasseurs et la Fédération régionale des chasseurs

Les Fédérations départementales des chasseurs regroupent les chasseurs de chaque département. Elles assurent la promotion et la défense de la chasse et des intérêts de leurs adhérents. Elles ont pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elles élaborent dans chaque département un schéma de gestion cynégétique. Elles sont chargées de l'indemnisation des dégâts de gibier aux récoltes, ainsi que d'actions d'information et d'appui technique aux gestionnaires et aux chasseurs. Elles organisent l'examen du permis de chasse.

La Fédération régionale des chasseurs assure la représentation des fédérations départementales et interdépartementales des chasseurs de la région. Elle a des missions de coordination, de représentation et de partenariat. La Fédération régionale des chasseurs est consultée pour l'élaboration des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH).

La production et la transformation du bois

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Ressource en bois de l'Île-de-France

La forêt d'Île-de-France représente 1,8 % de la surface forestière française.

Près de 70 % du volume sur pied est situé en forêt privée. L'ensemble des forêts de la région connaît actuellement une forte augmentation du stock de bois sur pied (tab.1) et son volume à l'hectare est supérieur à la moyenne nationale (150 m³/ha).

Plus de 75 % du volume sur pied de la région est situé dans deux régions forestières : Brie et Pays des Yvelines et de Fontainebleau, ce qui correspond aux régions les plus vastes et les plus boisées (tab.2).

La production moyenne annuelle des forêts est de 6 m³/ha/an. Les peuplements les plus productifs sont les futaies résineuses, qui peuvent atteindre 7,7 m³/ha/an.

Le fort volume sur pied, et son augmentation, tiennent à plusieurs facteurs :

- la récolte de bois qui reste inférieure à l'accroissement mobilisable. C'est dû à des difficultés de mobilisation et d'écoulement des petits bois et des bois de qualité secondaire à un prix rémunérateur, à des difficultés liées au cumul non harmonisé des réglementations et à la faible récolte de bois dans les forêts très morcelées,
- l'accroissement de la surface forestière,

- l'existence de peuplements jeunes, en phase de fort accroissement non encore récoltables,
- la capitalisation dans les taillis avec réserves en conversion,
- l'augmentation des accroissements annuels, probablement liée en partie à l'augmentation du taux de CO₂ dans l'atmosphère.

La spécificité urbaine de l'Île-de-France et la forte pression sociale qui y est liée, influent également sur les comportements et constituent un obstacle supplémentaire à la récolte de bois.

tab.1 : Évolution du stock de bois sur pied pour l'ensemble des forêts de l'Île-de-France (source : Inventaire forestier national 1978-79, 1993-94).

	Volume sur pied	Volume à l'hectare
Inventaire précédent (1978-1979)	31,6 millions de m ³	134 m ³ /ha
Nouvel inventaire (1993-1994)	42,6 millions de m ³	170 m ³ /ha

tab.2 : Volume sur pied et part respective des régions forestières (source : Inventaire forestier national 1994).

	Surface de la région forestière	Taux de boisement	Volume sur pied
Pays des Yvelines et de Fontainebleau	382 939 ha	33,4 %	19 923 061 m ³
Brie	378 182 ha	29,5 %	13 069 101 m ³
Vieille France	136 101 ha	6,7 %	2 516 998 m ³
Vexin français	82 193 ha	6,4 %	3 048 282 m ³
Gâtinais	72 133 ha	4,2 %	1 566 348 m ³
Vallée de la Seine	53 126 ha	3 %	987 421 m ³
Haute vallée de la Seine	22 878 ha	1,6 %	304 655 m ³
Beauce	52 805 ha	1,5 %	531 100 m ³
Tardenois	17 821 ha	1,4 %	606 416 m ³
Champagne crayeuse	8 614 ha	-	24 181 m ³
Total	1 206 792 ha	23 %	42 577 563 m ³



Forêt et urbanisation...

Volumes exploités

Aussi, l'exploitation peut être freinée ou stoppée pour différentes raisons, qui contribuent à la démobilité des propriétaires :

- riverains faisant pression et s'opposant à certaines autorisations nécessaires à l'exploitation,
- difficulté de circulation des grumiers (limitation de tonnage sur les routes,...),
- forte fréquentation ou vandalisme récurrent dans certaines forêts, décourageant les propriétaires et les exploitants, les incitant à abandonner tout objectif de gestion et de production,
- enclavement de parcelles dans des zones urbanisées et difficulté de retirer les bois exploités.

Des objectifs, de loisirs, de conservation ou de chasse peuvent parfois devenir exclusifs et limiter toute exploitation.

La récolte, qui représente 47 % de la production nette annuelle (tab.3), est plus importante pour les feuillus. Ce taux de prélèvement doit être considéré avec précaution sachant que la production nette est supérieure au volume effectivement mobilisable, puisqu'elle englobe les jeunes peuplements.

Le volume global de bois commercialisé en 2001 se situait autour de 828 000 m³. Cependant, ce chiffre comprend encore des chablis de 1999, les récoltes précédant la tempête étant de l'ordre de 520 000 m³. L'Île-de-France représente 4 % de la récolte nationale en bois d'œuvre feuillu et 5,7 % en bois d'industrie feuillu. Le volume de bois de feu est mal connu puisque seule la part commercialisée est déclarée, ce qui ne représente qu'une infime partie de la récolte de bois de feu totale : rapport de 1 à 20 (autoconsommation).

(source : Enquête Agreste pour la récolte de bois en 2001).

On sait par ailleurs que 15 % des ménages résidants hors des zones très urbanisées, utilisent du bois, essentiellement comme énergie d'appoint ou pour le plaisir d'une belle flambée dans la cheminée. Il faut également prendre acte d'une évolution récente mais profonde : les utilisateurs de bois comme énergie principale de chauffage augmentent. A raison de 2,2 millions de stères par an, la consommation montre que le bois énergie reste, au-delà de ce que l'on pouvait supposer, une ressource largement mobilisée.

60 % du bois utilisé est d'origine forestière, le reste provenant de haies, de vergers, de jardins et d'espaces verts,... ; 60 % provient d'Île-de-France ; 7 % est fourni par des propriétaires qui pratiquent la vente directe.

(source : Étude ARENE Île-de-France et ADEME, réalisée par SOLAGRO/BVA en 2004).

tab.3 : Part de la production exploitée entre les deux derniers passages en inventaire (source : Inventaire forestier national 1994).

	Taux de prélèvement
Feuillus	48 %
Résineux	31 %
Total	47 %

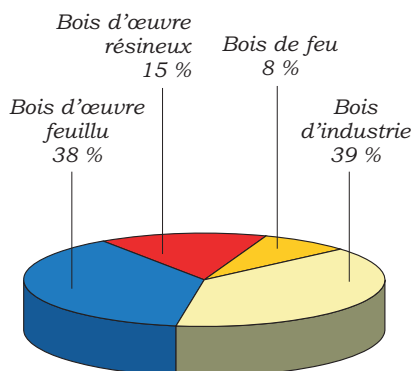
Avec sa petite taille, l'Île-de-France se place au 15^{ème} rang des régions françaises pour le volume de bois d'œuvre exploité avec 1,7 % du volume total de bois d'œuvre exploité en France.

Cependant elle est bien placée pour le volume de châtaignier récolté, avec 14,5 % du volume national (3^{ème} région récoltante en 2001), et se positionne honorablement pour :

- les récoltes de feuillus précieux (merisier, fruitiers, érable, frêne) avec 5 % du volume national,
- le volume de grumes de chêne récolté, avec 4,7 % du volume national,
- le volume de peuplier récolté avec 4,2 % du volume national.

(source : Enquête Agreste 2003 pour la récolte 2001).

fig. 1 : Répartition des volumes entre bois d'œuvre, bois d'industrie et bois de feu. (source : Enquête annuelle de branche 2001).



Le bois d'œuvre (tab.4) représente un peu plus de la moitié de la totalité du bois récolté en Île-de-France hors bois de feu (fig.1).

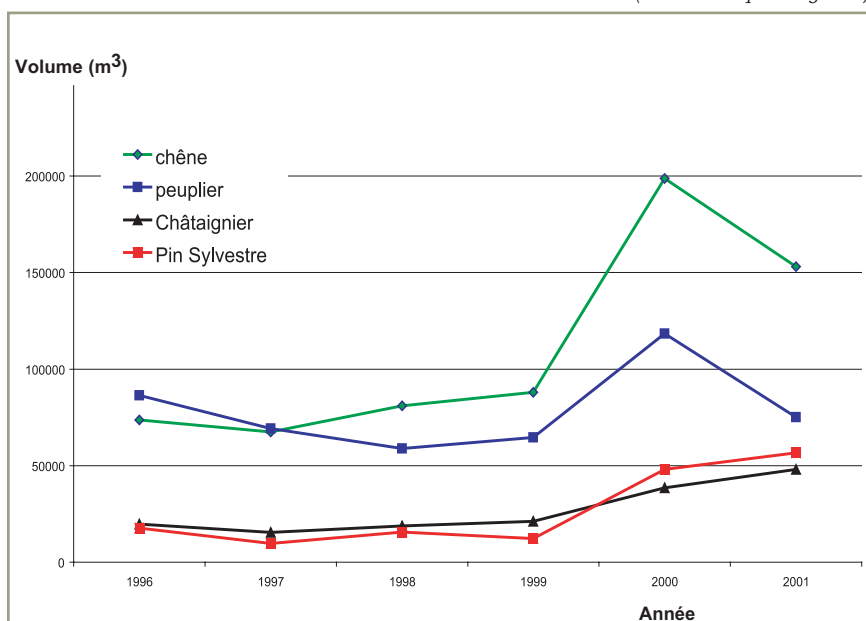
Les principales essences de bois d'œuvre récoltées sont (fig. 2) : les chênes (41 %), le peuplier (20 %), les pins (15 %) et le châtaignier (13 %).

59 000 m³ de bois sont exploités chaque année pour être tranchés ou déroulés (peuplier, chênes, feuillus précieux, hêtre), soit environ 7 % du volume total exploité. Le peuplier est principalement destiné au déroulage. En Île-de-France, il représente 90 % (52 700 m³) des volumes de tranchage et déroulage exploités, mais il est transformé à l'extérieur de la région.

tab.4 : Récolte de bois d'œuvre des principales essences d'Île-de-France et indication de la surface régionale correspondante, propriétés privées et publiques confondues (source : Enquête Agreste récoltes 1996, 1997, 1998, 1999 et 2001 et Inventaire forestier national 1994).

Essence	Volume de bois d'œuvre récolté		Surface
	Moyenne avant tempête	en 2001	
Chêne	77 561 m ³	153 094 m ³	143 846 ha
Peuplier	69 786 m ³	75 076 m ³	9 207 ha
Châtaignier	18 758 m ³	48 028 m ³	15 076 ha
Feuillus précieux (merisier, fruitiers, érables, frêne)	6 222 m ³	12 592 m ³	24 829 ha
Pin sylvestre	13 821 m ³	56 727 m ³	19 883 ha

fig. 2 : Evolution de la récolte de bois pour quelques essences principales, en Île-de-France (forêts publiques et privées réunies) (source : Enquête Agreste).



La filière bois : entreprises et emplois

Première transformation

Les entreprises de première transformation traitent le bois directement après son exploitation (tab.5). Elles peuvent fournir des produits finis (ex : panneaux de particules, parquets), mais souvent le produit est retraité par la suite (ex : pâte à papier, sciages).

D'après l'Enquête annuelle de branche de 2001, l'Île-de-France compte 91 entreprises d'exploitation forestière et scierie (fig.3) ce qui la place au dernier rang dans l'hexagone. Parmi ces entreprises, seules 14 ont une activité de scierie. Le volume récolté par les exploitants forestiers franciliens ne représente que 23,5 % du volume total exploité en Île-de-France (193 000 m³). Les 5 plus grosses exploitations forestières effectuent les 3/4 de la récolte des entreprises franciliennes.

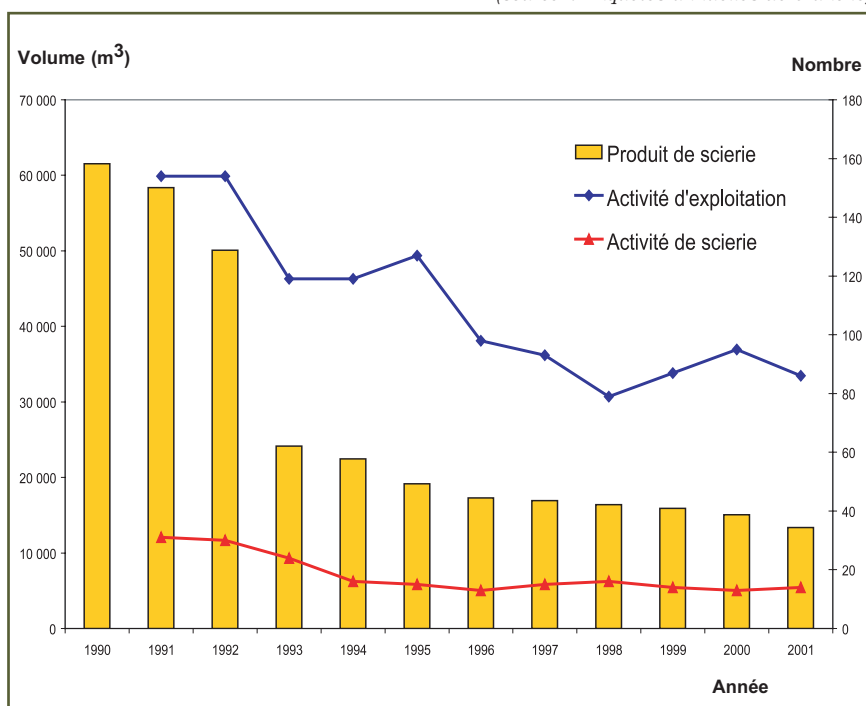
En 2001, il a été scié environ 13 000 m³ en Île-de-France. Ce volume se répartit de façon équilibrée entre feuillus et résineux (6 500 m³ de résineux, 3 700 m³ de chêne et 2 000 m³ de peuplier), bien que les feuillus soient très nettement prépondérants en volume sur pied.

Les volumes exploités en Île-de-France sont peu sciés localement, à peine 7 %, ce qui représente une très forte perte de valeur ajoutée.

tab. 5 : Entreprises de première transformation (source : INSEE, données au 1er janvier 2002).

Activité	Nombre d'établissements	Effectifs (nombre de salariés)
Sciage et rabotage du bois	28	89
Fabrication de panneaux en bois	9	125
Total première transformation	37	214

fig.3 : Evolution des volumes de produits sciés et du nombre d'entreprises d'exploitation forestière et de scieries en Île-de-France (source : Enquêtes annuelles de branche).



Le nombre d'entreprises d'exploitation forestière ou de scierie en 2001 est quasiment identique au chiffre de 1999 (chiffre avant les tempêtes) mais il reste très faible. La production totale de sciages baisse régulièrement depuis plus d'une décennie.

Néanmoins, la forêt d'Île-de-France fait vivre la filière des régions voisines.

Ce que précisent les ORF...

“Les entreprises de première transformation rencontrent des difficultés à se maintenir en Île-de-France. La disparition des petites entreprises pose en outre des problèmes particulièrement aigus pour la mise en valeur et l'exploitation des petites propriétés. (...) La sauvegarde du tissu industriel existant est une priorité pour conserver tant le savoir-faire régional actuel que l'équilibre économique de la filière.”

Deuxième transformation

La deuxième transformation traite des produits semi-finis issus de la première transformation pour en faire des produits finis, directement ou avec des intermédiaires. Les activités de la deuxième transformation dans la région sont variées :

- papier-carton,
- fabrication de meubles,
- charpentes, menuiseries, construction,
- imprégnation du bois,
- emballage alimentaire,...

Emplois directs dans la filière bois

Le nombre d'emplois est difficile à évaluer. D'après l'INSEE, l'activité régionale engendrée par la filière bois équivaut à près de 4 000 emplois salariés (tab.6).

tab.6 : Emplois directs dans la filière bois
(source : INSEE, données au 1^{er} janvier 2002).

Activité	Effectifs salariés en 2002	dont	
Travail en forêt	1 333	Sylviculture	12
		Exploitation forestière	276
		Services forestiers	1 045
Première transformation	214	Sciage et rabotage du bois	89
		Fabrication de panneaux en bois	125
Deuxième transformation	2 411	Fabrication de charpentes et de menuiseries	597
		Fabrication d'emballages en bois	903
		Imprégnation du bois	232
		Fabrication d'objets divers en bois	679
Total	3 958		

Débardage de billons de pin sylvestre



Billons de déroulage peuplier



Scierie mobile



La visite d'une scierie est toujours un moment instructif pour les sylviculteurs



Les principales essences rencontrées

SCHEMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Chaque essence mentionnée ci-dessous peut être recommandée dans la région, pour autant qu'elle soit adaptée à la station sur laquelle le propriétaire souhaite l'installer ou la privilégier (se référer aux guides du choix des essences lorsqu'ils existent). Le tableau de l'annexe 3 du tome 2 donne des indications à ce sujet.

Les feuillus

Chêne pédonculé, chêne sessile

Le chêne est l'essence reine de l'Île-de-France avec plus de 57 % des formations boisées de production. Il est représenté par deux espèces principales, pédonculé et sessile, qui malgré leurs ressemblances doivent être distinguées car leurs exigences écologiques sont nettement différentes (tab.1). Ils rejettent de souche et peuvent être traités aussi bien en futaie qu'en taillis. Les semis sont sensibles aux gelées tardives, mais les fructifications en Île-de-France sont relativement fréquentes. En cas d'éclaircissement brutal du tronc, surtout après une phase de forte densité, ils développent des gourmands.

Plusieurs habitats sont présents dans la région (tab.2).

Le chêne pubescent, sans intérêt pour la production de bois d'œuvre, occupe spontanément des superficies importantes sur les sols calcaires peu fertiles du sud de la région.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 60 cm de diamètre (120-150 ans) pour du bois d'œuvre hors merrain.

tab.1 : Caractéristiques et exigences écologiques du chêne pédonculé et du chêne sessile.

Chêne pédonculé	Chêne sessile
<ul style="list-style-type: none"> - a besoin de sols riches et profonds, bien alimentés en eau toute l'année, - supporte les sols argileux, même légèrement hydromorphes, à condition qu'ils ne sèchent pas, - craint la sécheresse estivale, - très sensible à la concurrence tout au long de sa vie : éviter les trop fortes densités, - très exigeant en lumière : les semis ne supportent pas un ombrage au-delà de la 1^{re} année, - essence colonisatrice, s'installant facilement sur les terrains abandonnés par l'agriculture, même si les sols lui sont peu favorables. - essence exigeante, à réserver aux fonds de vallons riches et aux bas de versant, - risque de dépérissement sur stations non favorables. 	<ul style="list-style-type: none"> - moins exigeant sur le plan chimique : s'adapte à des terrains assez pauvres, - préfère les sols bien drainés, mais reste bien adapté aux sols hydromorphes, - supporte une sécheresse temporaire, - tolère un couvert les premières années, - supporte une densité de peuplement plus élevée, - ses glands ne tolèrent pas l'enneigement : peut rencontrer des difficultés d'installation sur certaines stations qui lui conviendraient pourtant bien. - doit être préféré au chêne pédonculé sur les plateaux et versants, mais donne aussi de très bons résultats sur les sols riches s'ils sont sains.

tab.2 : Habitats recensés en Île-de-France pour le chêne sessile et le chêne pédonculé.

	Sols	Flore	Habitat
Chêne pédonculé	Matériaux acides engorgés	Acidiphile	Chênaie pédonculée à molinie
	Substrats issus de calcaire ou surmontant un substrat calcaire	Acidicline Neutrophile à calcicole Thermophile Neutrophile à calcicole	Chênaie pédonculée subatlantique à stellaire holostée Chênaie pédonculée subatlantique à primevère élevée Chênaie pédonculée ligérienne à houx fragon Chênaie pédonculée atlantique à jacinthe
Chêne sessile	Matériaux acides	Acidiphile	Chênaie sessiliflore ligérienne à alisier torminal
	Substrats issus de calcaire ou surmontant un substrat calcaire	Acidicline à calcicole	Chênaie sessiliflore ligérienne à houx fragon

en noir : habitats d'intérêt communautaire (retenus dans la directive habitats/faune/flore).
en couleur : habitats non retenus dans la directive habitats/faune/flore.

Chêne sessile

Chêne pédonculé



Frêne



Le frêne

Essence de grande valeur, à croissance rapide, il est surtout présent dans le nord et l'est de la région. C'est un arbre exigeant tant au niveau des conditions édaphiques qu'au niveau de la sylviculture qui doit lui être appliquée. Un sol proche de la neutralité (pH 5,5 à 6,5) à texture limoneuse correspond à son optimum. Il redoute les sols calcaires superficiels et les sols très argileux. De même, les sols hydromorphes à moins de 60 cm de profondeur ne lui conviennent pas.

L'alimentation en eau est un facteur indispensable à sa croissance. Il trouve son optimum dans les vallées ou dans les sols profonds, aérés et frais, sans rupture d'alimentation en période de végétation. Il faut cultiver le frêne sur les stations qui lui sont favorables et pratiquer une sylviculture très dynamique, par des éclaircies vigoureuses dès le jeune âge. Son fût craint toutefois les coups de soleil.

La qualité du bois est d'autant meilleure que la croissance est rapide et régulière. La présence d'une coloration brune à noire du bois de cœur ne réduit pas ses qualités mécaniques mais fait chuter considérablement le prix de vente (mauvaise esthétique des sciages). Cette coloration devient fréquente sur des sujets âgés de plus de 70 ans et peut intervenir plus tôt sur les sols inadaptés.

L'installation d'un semis naturel abondant n'est pas toujours le signe d'une station favorable car le frêne se régénère facilement même sur des sols qui ne lui conviennent pas. Sur ces sols, sa croissance n'est compromise qu'après quelques années.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 40-50 cm de diamètre (50-70 ans). Il possède de bonnes qualités mécaniques permettant des utilisations variées telles que placage, ameublement (éléments cintrés), articles de sport, manches d'outils.



Châtaignier

Le châtaignier

Essence très productive, le châtaignier se développe de préférence sur sables et limons. Pour produire du bois de qualité, il faut des sols profonds et filtrants. Il ne supporte pas le tassement du sol ni la présence de calcaire, il craint l'engorgement superficiel (moins de 50-60 cm de profondeur) notamment au printemps.

Essence très productive, il demande une pluviosité assez abondante (700 mm/an) et bien répartie. Il peut avoir une bonne croissance avec des précipitations plus faibles si la réserve en eau du sol est importante.

Il apprécie la lumière et la chaleur. Il craint les gelées précoces et les longues sécheresses estivales. Il rejette fortement de souche et sa croissance juvénile est rapide.

Depuis quelques années, le chancre (*Cryphonectria parasitica*) et l'encre (*Phytophthora* spp.) ont fait leur apparition dans la région. Ils n'empêchent pas la réalisation d'éclaircies mais demandent des travaux soignés pour éviter l'infestation par le chancre. Les tailles de formation et les élagages ne doivent être réalisés qu'en cas de forte nécessité.

Son défaut le plus fréquent est la roulure : décollement du bois au niveau d'un cerne de croissance.

Les causes en sont multiples :

- blessure par un engin au niveau de l'empatement (attention lors de la sortie du bois d'éclaircie),
- insertion des brins sur la souche ; couper les souches rez-terre afin d'éviter le départ en crosse du rejet et d'obtenir un bon enracinement,
- accroissements irréguliers (réaliser les éclaircies à temps),
- âge des arbres : le risque augmente avec l'âge mais varie en fonction de la station. Certaines présentent des arbres roulés dès 40 ans, d'autres seulement à 70 ans. Il est recommandé de repérer cet âge "à risque" lors de l'abattage des arbres pour adapter la sylviculture en conséquence,
- les stations les moins riches, les plus filtrantes augmentent le risque de roulure. L'objectif de production sera principalement fonction de la station.

Il est très sensible à l'écorçage par les grands cervidés. Sa fructification abondante, quasi annuelle, profite volontiers au gibier. Il participe ainsi à accroître la capacité d'accueil pour la faune.

Il tolère l'ombre les premières années ce qui rend sa cohabitation difficile avec les essences exigeantes en lumière. Il craint les coups de soleil quand on éclaircit trop tardivement un peuplement très serré.

Le maintien d'un mélange chêne-châtaignier, par exemple, peut s'avérer délicat et source de travaux sylvicoles répétés pour maintenir le mélange, le châtaignier ayant tendance à dominer le chêne dans certains types de peuplements.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 25-35 cm de diamètre (30-40 ans) pour du bois d'œuvre. Il est fréquemment utilisé en bois d'œuvre ou fendu pour la fabrication de piquets.

Peupleraie



Robinier



.....

Les peupliers

Les peupliers cultivés sont essentiellement des hybrides d'espèces européennes et américaines. Ces variétés ou "cultivars", sont facilement multipliées par bouturage. L'amélioration génétique sélectionne des cultivars présentant les meilleures qualités en termes de forme (rectitude, branchaison fine), de croissance, de performances technologiques, de résistance au vent et de tolérance aux maladies (rouille essentiellement). Leurs exigences stationnelles sont différentes.

Le peuplier a besoin de sols riches, aérés et bien alimentés en eau toute l'année. Son optimum stationnel se situe en vallée alluviale, sur des matériaux fins, bien structurés. Les sols trop secs lui sont défavorables, ainsi que les milieux très humides (eau stagnante, tourbe acide, argile mal structurée ou sol compact). Il est fortement conseillé d'installer plusieurs cultivars dès que la plantation dépasse 3 ha.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 45-50 cm de diamètre (15-20 ans).

.....

Le robinier

Il s'adapte à une large gamme de sols. Il préfère un sol ni trop sec ni trop humide (léger et frais). Toutefois, il supporte la sécheresse. Sa croissance est rapide et sa production élevée, mais sa forme est souvent mauvaise (grosses branches, troncs flexueux,...). C'est une essence pionnière, colonisant les accrus. Il rejette et drageonne abondamment. Il est souvent envahissant.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 50-55 cm de diamètre (100-120 ans).



Hêtre

Le hêtre

Il préfère les sols profonds à dominante limoneuse, avec une bonne rétention en eau. Il supporte néanmoins les sols peu profonds. Assez tolérant vis-à-vis de la richesse du sol, il craint les sols argileux lourds et l'hydromorphie : il ne supporte pas un engorgement temporaire au printemps. Un nombre important d'habitats est présent en Île-de-France (tab.3).

Il demande une pluviosité minimale de 750 mm/an, voire un peu moins si la température est moindre, avec une humidité atmosphérique élevée et une bonne répartition des précipitations de mai à août. Cela limite son aire dans la région. Les expositions nord et est lui sont plus favorables. Le réchauffement climatique lié à l'augmentation du taux de CO₂ dans l'atmosphère lui sera probablement défavorable en Île-de-France. Les semis, sensibles aux gelées tardives et aux ensoleillements forts en été, doivent être protégés par la présence d'un recrû ligneux.

Les arbres adultes, surtout s'ils ont été maintenus serrés longtemps, sont sensibles aux coups de soleil dès que le tronc est exposé (lors d'une coupe de régénération par exemple). Les jeunes arbres sont sujets à la fourchaison, en particulier lorsqu'ils sont en pleine lumière et isolés.

Les fructifications (fainées) sont souvent partielles, mais c'est un arbre qui se régénère facilement.

Il tolère bien l'ombre dans les jeunes stades de son développement, ce qui le rend envahissant sous un peuplement d'essences de lumière. Sa culture en mélange avec d'autres essences est délicate. Il rejette mal de souche.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 50-55 cm de diamètre (100-120 ans).

tab.3 : Habitats recensés en Île-de-France pour le hêtre (habitats d'intérêt communautaire, retenus dans la directive habitats/faune/flore).

	Sols	Flore	Habitat
Hêtre	Acides	Acidiphile	Hêtraie acidiphile
	Divers substrats issus de calcaire ou surmontant un substrat calcaire	Acidicline, neutrophile ou calcicole	Hêtraie, hêtraie-chênaie atlantique à jacinthe des bois Hêtraie, hêtraie-chênaie à lauréole et laiche glauque Hêtraies atlantique et subatlantique à mélisse et aspérule Hêtraie-chênaie subatlantique à chèvrefeuille
	Sols calcaires superficiels de versant sud	Xérocalcicole	Hêtraie, hêtraie-chênaie sèche



Cormier remarquable

Folioles, feuilles et fruits de cormier



Alisier torminal



Les feuillus précieux

Erables sycomore et plane, merisier, alisier torminal, cormier

A l'état naturel, les feuillus précieux sont disséminés, isolés ou par bouquets. Cependant des associations chêne-essences précieuses sont courantes en Île-de-France.

Ils demandent des sols bien drainés, une bonne alimentation en eau. L'hydromorphie est souvent un facteur rédhibitoire.

Ce sont des essences exigeantes en lumière mais appréciant un abri latéral. Elles sont sensibles aux gelées printanières. Elles présentent une croissance juvénile rapide, dès lors qu'elles ne souffrent pas de la concurrence. Elles sont très appétentes pour le gibier. Le tableau 4 synthétise rapide-

ment les caractéristiques et les exigences propres à chaque essence. Leur bois est bien valorisé en tant que bois d'œuvre. Pour cela, elles doivent présenter un fût suffisamment long, droit, propre et sans nœuds. Outre leur intérêt économique, elles participent à la diversité des peuplements et à la capacité d'accueil de la faune. On peut rencontrer plus ponctuellement d'autres essences précieuses (poirier, érable champêtre,...).

tab.4 : Caractéristiques et exigences écologiques des feuillus précieux.

	Merisier	Erable sycomore	Alisier torminal	Cormier
Nature du sol	Sols variés mais profonds Optimum sur sol limoneux et riche	Sol frais de profondeur moyenne ou pierreux, non compact	Très plastique Sol sableux ou limoneux léger	Essence plastique Accepte les sols assez superficiels et secs
pH	Légèrement acide (selon provenances)	Moyennement acide (5 à 6,5)	Acide ou basique	Neutre à basique (6 à 7)
Texture	Sol peu argileux. Craignent le tassement des sols limoneux			Peu exigeant
Tolérance au calcaire actif	Sur stations bien alimentées en eau	Oui	Indifférent	Oui
Pluviosité	Abondante, surtout en période de végétation	Humidité atmosphérique élevée	Tolère bien la sécheresse	Tolère la sécheresse
Tolérance à l'engorgement	Non	Non	Temporaire	Temporaire
Lumière	Tolère l'ombrage les 1 ^{ères} années puis pleine lumière	Tolère l'ombrage	Tolère l'ombrage les 1 ^{ères} années puis pleine lumière	Très exigeant en lumière
	Bon ensoleillement mais garder un abri latéral ("la tête au soleil, le tronc à l'ombre")			
Comportement	Drageonne	Régénération abondante Rejette de souche	Rejette de souche et drageonne	Régénération peu dynamique
Sensibilité particulière	Très appétent pour les cervidés Coups de soleil sur le tronc Sécheresse prolongée Concurrence des graminées	Gelées printanières Gélivure Coups de soleil	Concurrence sur les meilleurs sols	Concurrence
Exploitabilité	50-55 cm de diamètre (60-70 ans)	50-55 cm de diamètre (50-70 ans)	50-55 cm de diamètre (100-150 ans)	50-55 cm de diamètre (120-140 ans)
Remarques	A utiliser uniquement en enrichissement sur des surfaces réduites Attention à la provenance	Comportement envahissant Débouchés limités dans la région	Essence rustique résistant bien au froid	



Noyer

**Noyer commun,
noyer noir d'Amérique,
noyer hybride**

Les noyers à bois sont exigeants sur le plan de la station : sols riches, profonds, aérés, à texture équilibrée (ni trop, ni trop peu d'argile) et à bonne réserve utile. Ils craignent les sols tassés ou présentant une couche compacte impénétrable aux racines. Ils demandent une alimentation en eau régulière et abondante, assurée par les précipitations ou par les réserves du sol.

Ils sont exigeants en lumière et en espace vital (phototropisme). Surtout employés en plantation à grand espacement, ils présentent une croissance rapide et donnent du bois de haute qualité s'ils bénéficient de soins individuels (tailles de formation et élagage). Ils sont sensibles aux gelées fortes et aux gelées tardives ; ils craignent les coups de soleil sur le tronc et sont sensibles au vent.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 55-60 cm de diamètre (60-70 ans).

Spécificités :

Le noyer commun préfère les sols peu acides à basiques (pH optimum entre 6,5 et 7,5). Il tolère le calcaire. Il ne supporte pas l'engorgement. Il apprécie la chaleur et craint les grands froids. Il est déconseillé pour les plantations en forêt (sensibilité à un champignon, l'armillaire). Les sols caillouteux conviennent si la profondeur d'enracinement est importante. Il est sensible à la concurrence herbacée dans son jeune âge.

Le noyer noir est plus exigeant pour l'alimentation en eau (proche du peuplier) et craint les déficits estivaux : sols profonds et frais régulièrement alimentés par une nappe permanente (sols alluviaux notamment). Il apprécie les sols légèrement acides (pH 5 à 7). Il est très sensible aux gelées tardives. Il supporte mieux la concurrence et donne de bons résultats en forêt.

Les noyers hybrides présentent une amplitude plus large sur les plans climatique et stationnel. Ils sont intéressants sur les sols dont les conditions sont légèrement défavorables pour les noyers noir ou commun. Le débourrement est plus tardif, ce qui limite les risques liés aux gelées tardives. Sur terrain agricole, ils forment de grosses branches, mais donnent de bons résultats (qualité et croissance) en forêt.



Cépée d'aulne



Feuille d'aulne glutineux

Bouleau



Les essences d'accompagnement

Bouleaux, tremble, grisard, aulne, charme, tilleul

Ces essences, de longévité assez faible (entre 50 et 80 ans), n'atteignent pas toujours de grandes dimensions en Île-de-France et sont actuellement peu valorisées en bois d'œuvre. Elles sont généralement traitées en taillis (rejetent fortement de souche et drageonnent) et servent de gainage pour les arbres de futaie. Cependant, on peut trouver des débouchés intéressants pour des bois de qualité sur de bonnes stations. Leurs exigences écologiques sont décrites dans le tableau 5.

Le charme fournit un excellent bois de chauffage et peut être valorisé en sciage s'il n'est pas trop cannelé.

L'aulne fixe l'azote ce qui peut être un atout pour la qualité de l'eau. Son bois peut être utilisé en menuiserie.

Le tremble et les bouleaux (bois blancs) sont essentiellement employés en trituration mais peuvent se vendre en tant que petites grumes sur leurs stations de prédilection.

Le tilleul peut être utilisé en ébénisterie, sculpture, tournerie ou employé en trituration.

Ces essences présentent un intérêt biologique, en particulier pour la diversité des peuplements et le fonctionnement des sols. L'aulne est une essence caractéristique des forêts alluviales et des ripisylves : l'aulnaie-frênaie est un habitat d'intérêt communautaire de la directive habitats.

tab.5 : Exigences écologiques principales des essences d'accompagnement.

	Bouleau pubescent	Bouleau verruqueux	Tremble et grisard	Aulne	Charme	Tilleul
Richesse du sol	Peu exigeant, optimum sur sol acide	Très large amplitude de pH, optimum sur sol limoneux frais	Peu exigeants, forte amplitude de pH, supportent les sols lourds	Peu exigeant sur la richesse, sol sableux ou argileux	Station riche, supporte le calcaire, tolère mal l'acidité	Sols assez riches en bases, affectionne les argiles bien structurées
Alimentation en eau	Très exigeant en eau	Meilleurs résultats sur sols non engorgés	Fréquents sur sols hydromorphes	Sol constamment alimenté en eau (alluvial)	Peu exigeant, supporte les stations sèches	Tolère la sécheresse, sensible à l'engorgement
<p>- aulne, bouleaux et tremble : essences de lumière, supportant mal la concurrence. Elles présentent une croissance juvénile forte et colonisent les espaces clairs, dégradés ou délaissés (friche, accrues, peuplement forestier après coupe, bords de ruisseau,...).</p> <p>- charme, tilleul : essences appréciant l'ombrage, à croissance lente mais aussi plus longévive (plus de 100 ans pour le charme, jusqu'à 500 ans pour le tilleul).</p>						



Futaie de pin sylvestre

Les résineux

Les résineux sont présents dans la région. Ils représentent 7 % de la surface forestière privée régionale (contre 18 % en forêt publique). Ils sont intéressants sur les terrains pauvres (sols souvent sableux) peu favorables aux essences feuillues.

Ils présentent les avantages suivants :

- croissance assez rapide pour placer la culture des résineux à l'échelle de la vie humaine,
- production importante de bois d'œuvre,
- revenu à l'hectare plus élevé qu'avec le taillis ou le taillis avec réserves,
- mode de gestion simple.

Une sylviculture dynamique et une densité peu élevée favorisent l'installation et le développement d'un recrû (moindre sensibilité au feu, capacité d'accueil du gibier accrue, mélange d'essences en particulier apparition de feuillus, diversité biologique,...).

Le choix devra tenir compte de ces éléments. D'une manière générale, il est préférable de réserver les résineux :

- aux secteurs portant des peuplements inaptes à une production convenable de bois d'œuvre feuillu en raison du sol,
- en tant qu'essence à croissance rapide (en plein, en enrichissement) pour jouer le rôle de relais de production et de diversification dans des forêts feuillues d'âge homogène sur l'ensemble de la surface.

En Île-de-France, les résineux sont essentiellement localisés à l'ouest et au sud, dans les régions forestières du Gâtinais, du Pays des Yvelines et de Fontainebleau et de la Champagne crayeuse (tab.6).

tab. 6 : Part de la surface boisée occupée par les résineux par département dans les principales régions forestières, toutes propriétés confondues (source : Inventaire forestier national 1994).

Département	Région forestière	Part des résineux
Yvelines	Pays des Yvelines	12,4 %
	Vallée de la Seine	6,9 %
	Vexin français	1,7 %
Val-d'Oise	Vexin français	5,4 %
	Vieille France	0,7 %
Paris et Petite couronne	Brie	0,5 %
Essonne	Gâtinais	59 %
	Pays des Yvelines	7,1 %
	Brie	7,6 %
Seine-et-Marne	Pays de Fontainebleau	46,9 %
	Champagne crayeuse	46,5 %
	Gâtinais	15,6 %
	Tardenois	3,8 %
	Brie	3,7 %
	Vieille France	0,4 %
Moyenne		10,6 %

Les pins

Pin sylvestre, pin laricio, pin maritime

Essences frugales, aptes à se développer sur sols pauvres, ils présentent une croissance plus rapide sur terrains légèrement argileux, plus riches et surtout avec une meilleure réserve en eau. Sur les sols riches, notamment sur terre agricole, ils présentent des problèmes de forme (fourches, grosses branches). Il faut éviter les sols très argileux et mouilleux, ainsi que les sols trop compacts, peu prospectables par les racines. Une attention doit être portée au choix des provenances (qualité du bois, croissance, forme et résistance aux aléas climatiques). Les pins sont des essences de lumière. Les semis ne supportent pas l'ombrage dans les premières années. La régénération naturelle est facile sauf celle du pin laricio qui reste mal connue et aléatoire. Ils craignent la concurrence herbacée qui nuit à leur alimentation en eau au cours des premières années. Ils résistent bien à la sécheresse estivale.

Spécificités :

Le pin sylvestre a une croissance assez lente. Il est très plastique et s'adapte aux sols secs comme aux sols légèrement humides. Il présente toutefois une croissance et une qualité moindres sur sol sec. Il ne supporte ni les sols calcaires ni les sols hydromorphes. Il est très présent en mélange avec le chêne et sa qualité est alors recherchée.

Le pin laricio de Corse est adapté aux sols sains et acides ; il forme des fourches sur sol riche. Il ne supporte pas les sols humides ni le calcaire. Il présente une croissance rapide et une rectitude remarquable. Sa régénération naturelle est moins bien connue que celle des autres pins. Le pin laricio de Calabre est à réserver sur les sols basiques.

Le pin maritime est présent en mélange dans la forêt de Fontainebleau. Il est marginal en Île-de-France car il est plus adapté aux climats océaniques. Il présente une croissance rapide et une grande plasticité : il tolère les sols secs ou humides. Il ne supporte pas les sols calcaires. Il est souvent flexueux à la base. Le choix de provenances adaptées permet de limiter les dégâts dus aux grands froids. Le givre et la neige collante provoquent des bris de branches.

*Diamètre d'exploitabilité : à partir de 50-55 cm de diamètre,
Pin maritime : 50-70 ans,
Pin laricio : 60-80 ans,
Pin sylvestre : 70-90 ans.*



Le douglas

Il prospère sur des sols peu argileux, filtrants et légèrement acides. Il est à son optimum stationnel sur des matériaux meubles, facilement prospectables par les racines. Il ne tolère pas la présence de calcaire actif. Il faut éviter les sols à hydromorphie de surface et les sols présentant une contrainte à l'enracinement (sols compacts ou superficiels).

Il a besoin d'une pluviosité élevée (au moins 700 mm/an), mais il peut donner de bons résultats avec une pluviosité moindre sur des sols à bonne réserve en eau si la provenance choisie est bien adaptée.

Il tolère la sécheresse estivale mais craint les coups de chaleur et supporte bien le froid. L'évolution du climat lui sera probablement défavorable en Île-de-France.

Il se régénère facilement et supporte un léger abri dans les premières années.

Il est très appétent pour le gibier.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 50-55 cm de diamètre (50-70 ans).

Les principaux peuplements rencontrés aujourd'hui

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Il est important de bien distinguer les types de peuplements (niveau descriptif) du traitement qui leur est appliqué (travaux, coupes) même s'ils portent souvent un nom identique.

Exemple : le taillis sous futaie est constitué d'arbres de futaie et de rejets de souche. Le traitement en taillis sous futaie suit des règles précises explicitées dans les chapitres 17 p.45 et 20 p.52-53 du tome 2.

Les peuplements actuels sont le fruit des conditions stationnelles, de la gestion passée et des perturbations climatiques. Leur description devrait être analysée pour chaque parcelle de façon objective sans faire allusion aux traitements passés, actuels ou futurs.

Le taillis simple

Peuplement composé :

- d'arbres issus de rejets de souche,
- de drageons naissant à partir d'un bourgeon sur la racine.

Les principales essences rencontrées en taillis sont les chênes, le charme, le châtaignier, le robinier, le bouleau, le tremble, les saules, l'aulne et le tilleul.

La futaie

Peuplement composé d'arbres issus de semis ou de plants. Elle peut être variable :

- dans sa composition : peuplement souvent pur, parfois mixte ou mélangé,
- dans sa structure : la futaie régulière est constituée d'arbres de hauteur, de diamètre ou d'âge voisins ; la futaie irrégulière est constituée d'arbres de dimensions et d'âges variés.

La grande majorité des essences se rencontre en futaie.

Cas particuliers :

La peupleraie est une futaie régulière qui demande une gestion particulière.

Les plantations de noyer ont une dénomination spécifique, les noyeraies.

Une accrue est une terre colonisée naturellement par des ligneux à la suite de l'abandon de son utilisation précédente, souvent agricole.

Les boisements sur terres agricoles sont issus de plantations ou de semis et sont généralement des peuplements réguliers. Ils présentent trois handicaps majeurs :

- l'absence d'ambiance forestière oblige à des tailles de formation et à des élagages fréquents,
- la richesse artificielle du sol due aux rémanents de fertilisation accentue les défauts de forme et de branchaison,
- la pression du gibier est souvent forte.

Le taillis sous futaie

Peuplement à deux étages : superposition de futaie feuillue et de taillis. Il est constitué par un taillis régulier et équienné et une futaie irrégulière de diamètres et d'âges variés. Chênes et autres feuillus sont les principales essences de futaie.

Le taillis avec réserves (ou mélange futaie-taillis ou taillis sous futaie vieilli)

La crise du bois de feu et le désintérêt pour la forêt entre 1950 et 1970 (manque de main d'œuvre, dégâts de gibier,...) ont eu des conséquences importantes : les taillis sous futaie ont évolué naturellement, sans que les coupes de taillis soient régulièrement effectuées, ou avec coupes mais souvent sans travail au profit de la régénération. Ils sont alors appelés "taillis avec réserves" ou "mélange futaie-taillis".

La structure de tels peuplements est plus ou moins irrégulière. Elle peut être appréhendée par la répartition du nombre de tiges dans les différentes catégories de dimensions (petits bois, bois moyen, gros bois).

Cette répartition peut s'établir par inventaire en plein ou statistique ou à l'aide d'un outil de description, la typologie des peuplements (Cf. p.15 du tome 2) mise au point à cet effet.

La réserve est fréquemment à base de chênes, pure ou mélangée avec des feuillus précieux, mais elle peut aussi être constituée de résineux.

Taillis avec réserves



SRGS, clé de détermination des peuplements.

L'essence la plus représentée dans le peuplement est :	Origine du peuplement	Type de peuplement
Résineuse Absence de taillis	Tiges appartenant à la même catégorie de grosseur	Futaie régulière résineuse (y compris boisement de terre agricole, accrus ou friche)
	Tiges de catégories de grosseur très sensiblement différentes pied à pied	Futaie irrégulière résineuse
	Tiges de catégories de grosseur différentes par bouquets	
Résineuse Présence de taillis	Tiges résineuses nombreuses	Futaie résineuse sur taillis
	Tiges résineuses éparses	Taillis avec réserves résineuses
Peupliers Feuillue Noyers	Plantation	Peupleraie
	Plantation	Noyeraie
Feuillue Autres	<i>Les tiges sont issues de rejets de souches</i>	
	Peuplement avec plusieurs brins par souche	Taillis simple
	Peuplement vieilli et/ou avec un ou quelques brins conservés par souche	Taillis vieilli, taillis en conversion vers la futaie (futaie sur souche)
	<i>Les tiges sont issues de graines ou de plants</i>	
	Les tiges ont sensiblement la même catégorie de grosseur	Futaie feuillue régulière, y compris boisement de terre agricole, accrus ou friche
	Tiges de classes de diamètre très sensiblement différentes	Futaie feuillue irrégulière, y compris accrus ou friche
	Le peuplement est composé de deux étages : un étage de futaie claire (réserve) et un étage de taillis	Taillis avec réserves, taillis sous futaie Taillis avec réserves en conversion vers la futaie régulière ou irrégulière
Les essences principales sont :		
Résineuses ou feuillues	Plusieurs essences résineuses	Peuplement mélangé résineux ou feuillu (futaie, taillis avec réserves, accrus ou friche)
	Plusieurs essences feuillues	
Résineuses et feuillues	Mélange feuillus-résineux	Futaie mixte (dont accrus ou friche), taillis avec réserves résineuses ou feuillues

La chasse et le gibier

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Les forêts abritent une faune variée qui fait partie intégrante des écosystèmes forestiers. Il est donc normal que ces animaux y prélèvent leur nourriture et y inscrivent les marques de leur présence. Toutefois, la surdensité de certaines espèces, signe d'un déséquilibre de l'écosystème, peut avoir localement des conséquences défavorables sur la qualité des peuplements et remettre en cause leur capacité de renouvellement.

La chasse en Île-de-France présente quelques particularités et contraintes, mais elle contribue, comme ailleurs, à l'équilibre sylvocynégétique.

Particularités de la chasse en Île-de-France

Une faible superficie disponible par habitant

Même si le taux de boisement (23 %) est proche du taux national (27 %), la surface boisée disponible par habitant est bien inférieure à la moyenne du pays (environ 250 m²/habitant pour la région alors qu'elle est de plus de 2 600 m²/habitant au niveau national).

L'espace boisé est donc convoité non seulement par les chasseurs mais aussi par d'autres acteurs avec lesquels ils doivent composer (les promeneurs,...).

Très peuplée, l'Île-de-France compte un nombre important de chasseurs (plus de 55 000) et présente également un grand nombre de candidats à l'examen du permis de chasse, avec près de 2 500 inscrits en 2001.

(source : Schéma directeur régional de la chasse mars 2002, Fédération régionale des chasseurs).

Dans la mesure où le nombre de chasseurs augmente sans que la surface de chasse disponible suive, il peut être difficile de trouver un territoire de chasse. Les chasseurs franciliens se trouvent parfois obligés, plus que dans les autres régions, à se déplacer hors de leur département.

Dans certains massifs privés, la valeur locative de la chasse constitue un complément de revenu indispensable pour assurer l'équilibre financier du patrimoine forestier. La forte demande permettant une location du droit de chasse plus élevée que la moyenne nationale, les recettes de la chasse dépassent parfois celles résultant de la production ligneuse, surtout lorsqu'un objectif cynégétique est clairement poursuivi.

Mais, si l'Île-de-France compte un nombre important de chasseurs, elle connaît également une fréquentation du public dans ses forêts (qu'elles soient publiques ou privées) bien plus élevée qu'ailleurs.

Les Franciliens, dont certains sont aussi propriétaires forestiers, entretiennent une relation particulière avec cet espace de nature et apprécient la vue des animaux en forêt. Ils peuvent parfois s'opposer au principe de la chasse dans certaines forêts et entraver cette activité.

fig.1 : Evolution annuelle du plan de chasse chevreuil en Ile-de-France (source : FDC IdF/ONCFS, réseau correspondants "cervidés-sanglier").

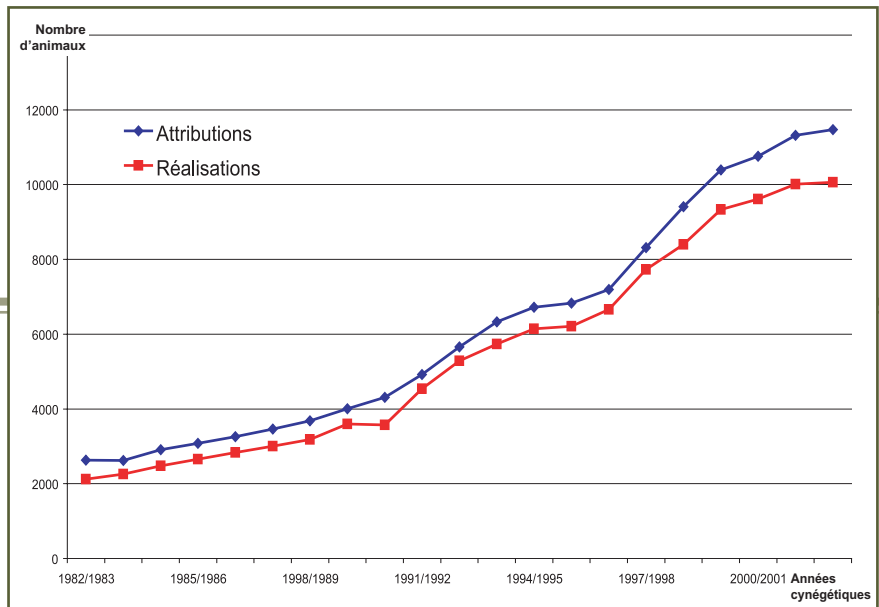


fig.2 : Evolution annuelle du plan de chasse cerf élaphe en Ile-de-France (source : FDC IdF/ONCFS, réseau correspondants "cervidés-sanglier").

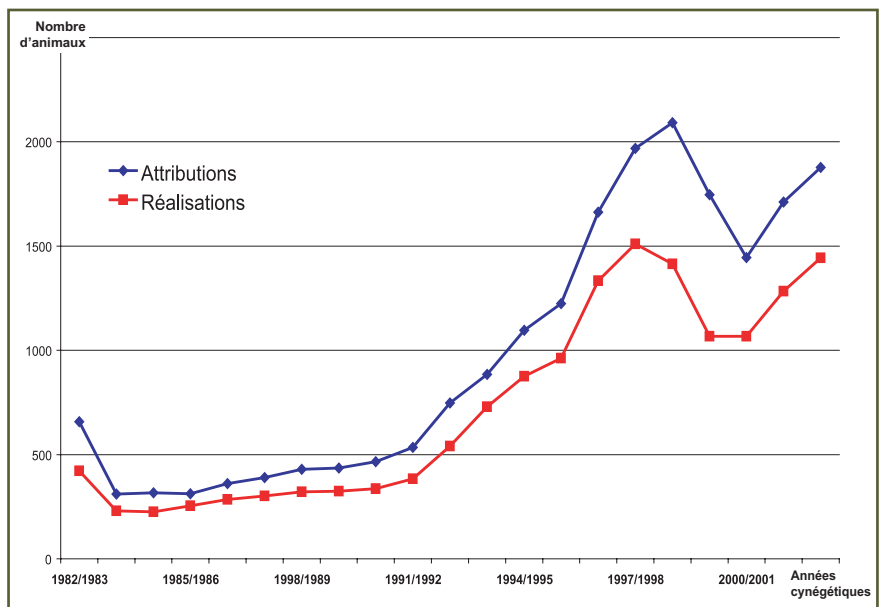
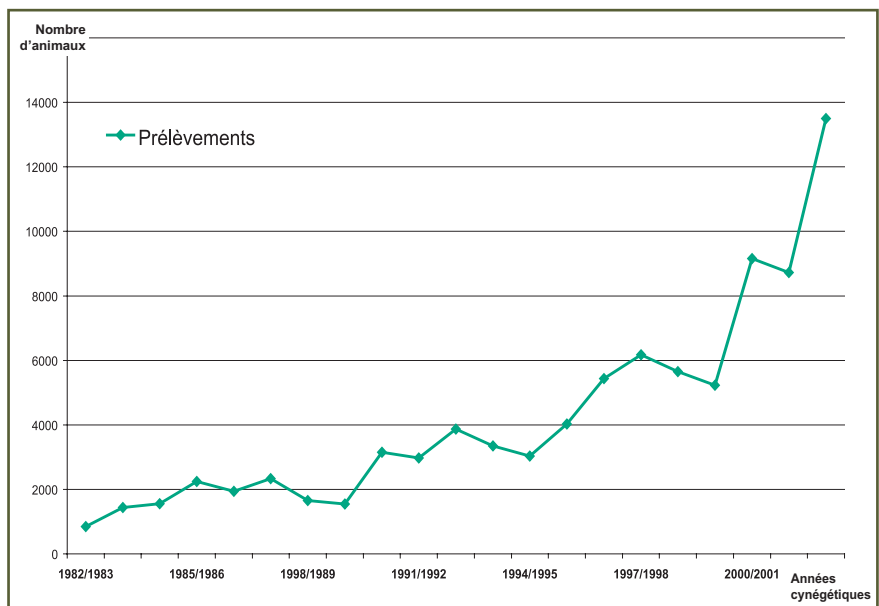


fig.3 : Evolution annuelle du plan de chasse sanglier en Ile-de-France (source : FDC IdF/ONCFS, réseau correspondants "cervidés-sanglier").





Un équilibre forêt-gibier pour maintenir les animaux en bonne santé

Une importante évolution des populations

Même si des disparités locales existent, les populations de grands gibiers sont généralement importantes en Île-de-France et résistent relativement bien face à la pression urbaine. La tempête de décembre 1999 a rendu certaines parcelles peu pénétrables. Elle a aussi ouvert des milieux, donnant ainsi une capacité alimentaire plus importante. Tout cela a entraîné une augmentation notable des cheptels de grands gibiers, notamment des sangliers.

Certaines populations de chevreuil sont en déséquilibre avec le milieu. Le sanglier (non soumis à un plan de chasse en Île-de-France sauf dans le Val-d'Oise) est en progression. Il cause des dégâts agricoles importants. Le cerf est essentiellement présent dans les massifs de Rambouillet, Fontainebleau, Villefermoy et Saint-Laurent, le cerf Sika est présent en forêt de Ronquerolles et de Carnelle.

Cette grande faune est très sensible au dérangement et a tendance à se concentrer dans les forêts privées, moins fréquentées par le public.

D'une manière générale il est préférable que les massifs disposent de moins d'animaux mais en bonne santé, plutôt que d'une population trop nombreuse mais chétive qui dépasserait les capacités d'accueil du site, notamment en terme de nourriture.

Les figures 1, 2 et 3 de la page précédente montrent l'évolution annuelle, des plans de chasse cerf et chevreuil ainsi que le tableau de chasse sanglier en Île-de-France au cours des vingt dernières années.

Bien que ne donnant pas d'indication sur le niveau précis des populations, ces différents graphiques montrent leur forte croissance. Pour le cerf, il est très regrettable que le niveau de réalisation des plans de chasse ne soit que de 75 % en moyenne sur les dix dernières années.

La sécurité, une priorité pour les chasseurs



Mesures indispensables à la pratique de la chasse

Le constat

La combinaison de différents facteurs, forte fréquentation du public, nombre élevé de chasseurs dans la région, faible surface forestière/habitant, ne facilite a priori pas la pratique de la chasse en toute sérénité. La sécurité lors d'une chasse reste un problème absolument essentiel et récurrent. Il peut être difficile pour un chasseur de pratiquer son loisir en toute tranquillité. Or sans cette pratique, l'équilibre sylvo-cynégétique ne peut être atteint et la biodiversité du milieu (flore, faune ou micro faune) peut parfois être mise à mal. Enfin, des problèmes de sécurité routière existent, les collisions avec le grand gibier étant assez fréquentes (tab.1).

- attention particulière apportée les jours de chasse, en particulier pour les battues (panneaux "chasse en cours"),
- d'une manière générale, information et sensibilisation des chasseurs (vidéos, plaquettes,

"petit livre vert du chasseur" abordant la sécurité, promotion du port du gilet fluorescent,...). Toutes ces actions portent leurs fruits car le nombre d'accidents a considérablement diminué ces dernières années (fig.4).

tab.1 : Nombre de collisions connues avec les ongulés (source : Données Ongulés, état des lieux fin 1999).

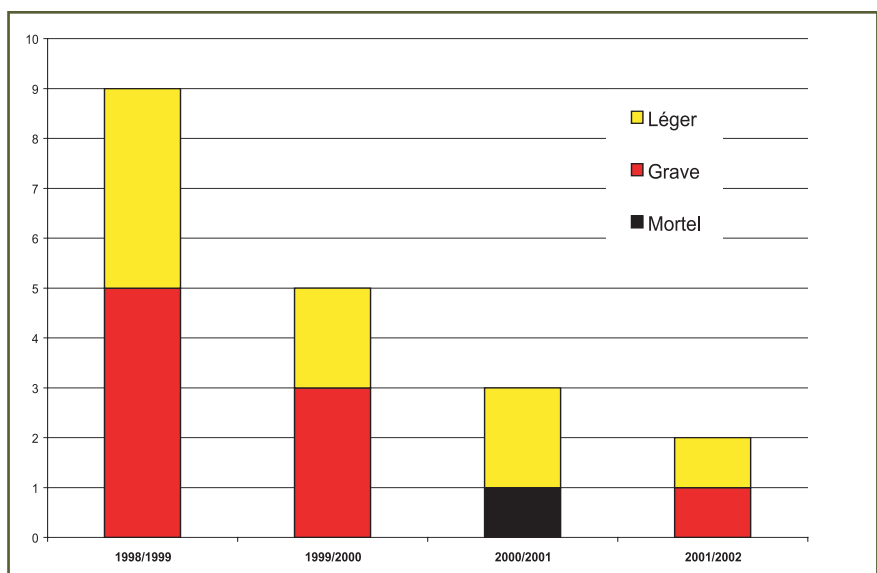
Département	Nombre de collisions connues
Paris et Petite couronne	26
Val-d'Oise (95)	6 (information incomplète)
Essonne (91)	91
Yvelines (78)	108
Seine-et-Marne (77)	1 472
Total	1 703

La sécurité

Cependant, pour pallier ces difficultés, les fédérations engagent de nombreuses actions de prévention :

- renforcement des formations pratiques de l'examen du permis de chasse,
- formations complémentaires axées sur la sécurité pour des chasseurs confrontés à des conditions de chasse plus difficiles qu'ailleurs (forte fréquentation du public, mitage important par le bâti, foisonnement des infrastructures routières),

fig.4 : Bilan des accidents de chasse en Île-de-France entre 1998 et 2002. (source : ONCFS 2002).



L'équilibre sylvo-cynégétique assuré grâce à la chasse

Les enjeux

L'équilibre sylvo-cynégétique est assuré lorsqu'une population de gibier peut trouver à se nourrir sur un territoire sans compromettre le renouvellement et l'avenir des peuplements forestiers. D'une manière générale, on peut considérer que l'équilibre est rompu lorsqu'il s'avère nécessaire de mettre en défens les régénérations ou les plantations (sauf cas particulier des places de brame).

La loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001 indique que "le développement durable des forêts implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire. Cet équilibre est atteint notamment par l'application du plan de chasse [...]".

L'équilibre entre forêt et gibier n'est pas seulement important pour le sylviculteur. Il assure également dans le temps la pérennité d'une population de gibier de qualité et en bonne santé.

Cet équilibre est influencé par deux gestions : celle des forêts et celle des populations.



Ce que précisent les ORF...

"La surpopulation (des grands animaux), provoque une dégradation de la flore, compromet la régénération des boisements et accentue les risques de collisions avec les voitures."

"Une densité de grande faune acceptable pour l'écosystème forestier doit conduire le public à ne voir la faune qu'à l'approche, avec le plaisir de la recherche et de la découverte, ou dans des parcs animaliers."

Quand la situation est en fort déséquilibre, aucune règle de gestion sylvicole ne peut permettre d'éviter les dégâts. Actuellement, l'excès de gibier dans certains massifs forestiers met en péril le renouvellement et donc la gestion durable des forêts. Ce déséquilibre a certainement entraîné des difficultés en terme de qualité et de santé des populations de grand gibier.

Aussi, est-il important que le propriétaire, en lien avec le locataire de chasse, s'implique dans la demande de bracelets, et fasse en sorte que le plan de chasse soit réalisé.

En Île-de-France, l'accueil et la satisfaction du public font parfois passer l'objectif de l'équilibre sylvo-cynégétique au second plan. Les visiteurs aiment voir de grands animaux en forêt et la présence de populations de grands mammifères peut être recherchée. Mais généralement, ces derniers ne sont facilement visibles que lorsque leur densité est très forte. Or une surpopulation compromet la régénération et la qualité des boisements.

Un outil : la gestion des populations

La gestion des cervidés s'effectue en Île-de-France sur la base de grandes unités géographiques de gestion cynégétique pertinentes pour chaque espèce.

C'est à cette échelle et en rassemblant les partenaires concernés qu'est évalué l'état d'équilibre sylvo-cynégétique et qu'est préparé le plan de chasse. C'est également à ce niveau que pourrait être appréciée l'évolution prévisible des surfaces sensibles aux dégâts.

Pour chaque territoire, le plan de chasse fixe le nombre d'animaux qui doivent être prélevés pour assurer la régulation des populations. Il est légalement institué pour les cervidés sur tout le territoire national. C'est l'outil principal de gestion des populations.

Un des objectifs envisagé dans le cadre des schémas départementaux de gestion cynégétique est d'élaborer, en association avec les propriétaires forestiers, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, une méthode de travail permettant de :

- définir les objectifs des populations de cervidés par massif cynégétique puis leur gestion,
- mettre au point les outils permettant de définir et de suivre l'équilibre population-environnement (ex : Indice kilométrique d'abondance, Indice de pression sur la flore, Indice de consommation, indices biométriques,...)
- proposer des méthodes de suivi fiables du niveau de réalisation du plan de chasse (déjà en œuvre pour le chevreuil, en cours pour le cerf).

Les groupements d'intérêt agro-sylvo-cynégétique (GIASC) permettent une gestion concertée. Ils réunissent sur un même territoire propriétaires, chasseurs, agriculteurs et forestiers avec l'appui de la Fédération départementale des chasseurs. Ils devraient permettre de mieux appréhender et de mieux gérer les populations mais aussi de mieux aménager le territoire à une échelle pertinente.

Les fonctions sociales de la forêt

SCHEMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Les français et plus particulièrement les franciliens, sont très attachés à la forêt. Pour preuve, le nombre de zones forestières faisant l'objet de mesures de protection ou le nombre d'associations de défense de l'environnement sont bien plus élevés que dans d'autres régions.

Pour l'Île-de-France, région densément peuplée (11 millions d'habitants, soit environ 1 000 hab/km²), la forêt apparaît comme une composante forte de la qualité du cadre de vie.

Les contributions et attentes sociétales

Qualité de l'environnement

(eau, air, protection des sols, biodiversité, paysages variés)

La capacité épuratoire des écosystèmes forestiers permet d'obtenir une eau de qualité. Elle régularise aussi le cycle de l'eau en évitant le ruissellement direct, constituant un élément important de la lutte contre l'érosion.

La forêt purifie l'air et contribue à la lutte contre l'effet de serre. Elle filtre les poussières, produit de l'oxygène et absorbe du gaz carbonique (mais les forêts vieillissantes ont un bilan en gaz carbonique négatif).

La forêt contribue à la qualité des paysages en Île-de-France, que ce soit à l'échelle d'un massif ou d'un simple bosquet. Elle constitue un effet de repère parmi les modes d'utilisation du sol et joue un rôle prépondérant en structurant l'espace.

La forêt constitue également un espace naturel riche qui a relativement bien résisté à l'érosion généralisée de la biodiversité, constituant ainsi une zone refuge pour la faune et la flore forestières. Elle est un réservoir de biodiversité.

Fourniture d'un matériau écologique

Le fort volume de bois sur pied exploitable en Île-de-France fournit un matériau écologique, durable et renouvelable, utilisable :

- dans l'ameublement,
- dans la construction. Le bois est le matériau qui nécessite le moins d'énergie au cours des différentes étapes de production et de transformation. Il permet de lutter contre l'effet de serre car il stocke le CO₂ de l'atmosphère absorbé lors de sa constitution,
- dans la production d'énergie.

En Île-de-France, la production en bois de rebut (bois d'élagage, sous-produits de l'industrie du bois, déchets d'emballages en bois,...) est importante, et peut être valorisée en énergie, de même qu'une récolte de bois de petit diamètre ou de qualité secondaire (taillis, rémanents d'exploitation,...).

Une valorisation énergétique de ces bois en chaufferies collectives permettrait entre autres de réduire :

- les coûts d'élimination et de traitements pesant sur les entreprises et la collectivité,
- les pollutions engendrées par les modes d'élimination actuels,
- l'utilisation d'énergies fossiles.

La sensibilisation dès le plus jeune âge,
un outil pour le respect de la nature



Ce que précisent les ORF...

“La forêt est aussi un poumon pour la grande ville : avec la photosynthèse, elle produit de l’oxygène et absorbe du dioxyde de carbone “stocké” sous forme de bois. Riche en espèces animales et végétales, elle joue un rôle primordial dans la qualité environnementale et paysagère de la région.”

Patrimoine vivant

La plupart du grand public considère la forêt comme un patrimoine commun. Cela est plus particulièrement prégnant en Île-de-France où certains massifs sont emblématiques et porteurs d’histoire (anciennes forêts royales, présence de patrimoine prestigieux,...). Les riverains de massifs importants (individus ou communes) sont très attachés à “leur forêt”, qu’elle soit publique ou privée.

Contrairement à l’agriculture où le cycle de vie des plantations est bien visible, l’attente de la récolte des arbres est bien plus longue et la nécessité de celle-ci est moins perceptible. L’arbre est quasiment considéré comme un “bien immobilier”, voire un “monument”.

Lieux d’activité

L’exploitation forestière, la sylviculture (travaux forestiers, entretien de la forêt,...) ou le bûcheronnage sont présents dans la région mais très faiblement représentés en terme d’entreprises locales. Ces métiers ruraux attirent peu les franciliens.

L’exploitation sylvicole de la forêt mériterait d’être redynamisée. Elle suffit rarement aujourd’hui pour atteindre un équilibre financier.

Espace de nature

Cette notion d’espace de nature est très importante dans le contexte périurbain de l’Île-de-France.

La surface de forêt publique disponible par Francilien est bien plus faible qu’au niveau national (73 m²/habitant contre 716 m²/habitant à l’échelle nationale). Conjointement, la demande pour un tel espace est beaucoup plus forte : 80 % des Franciliens disent aimer aller en forêt. La fréquentation du public s’élève ainsi à 92,5 millions de visites d’adultes par an pour les forêts domaniales. Le flux de ces visites a progressé de plus de 60 % depuis 1968.

(source : Enquête CREDOC “La fréquentation des forêts publiques en Île-de-France” 2001).

La forêt offre un lieu de promenade, de découverte de la nature, de détente, de ressourcement. Elle est perçue comme un espace de liberté (ramassage des menus produits, randonnée, vélo, cheval,...), une “soupape”, en opposition à une vie quotidienne urbaine contraignante. Certaines de ces activités peuvent avoir un impact négatif sur les milieux forestiers.

Autres activités

Les problèmes de délinquance (drogue, prostitution, voitures brûlées, trafics divers,...) tendent à se déplacer sur des terrains peu surveillés. La forêt privée francilienne constitue trop souvent un lieu de repli pour cette délinquance.



L'acrobranche n'est pas réservé aux adultes

SRGS


 REGION ÎLE-DE-FRANCE

Quelques idées pour rapprocher propriétaires et public

Source d'emplois et de revenus

Différentes approches d'utilisation de l'espace, sources de revenus et d'emplois, existent et peuvent être développées en compatibilité avec le maintien de l'état boisé (acrobranche, parcours aventure, parc de loisir, paint-ball,...).

Acrobranche

L'acrobranche se développe en Île-de-France. Ce loisir est basé sur le grimper, le déplacement dans les arbres et la découverte du milieu forestier. Les installations sont mobiles et temporaires. Elles sont installées et désinstallées sans laisser de trace apparente.

Parcours aventure

Le parcours aventure est un concept de parc de loisirs comportant différents jeux aériens. Il propose un enchaînement d'ateliers fixés entre les arbres. Ils sont parcourus les uns à la suite des autres. Les installations sont fixes, sur une durée plus ou moins longue, dans un périmètre aménagé. Elles sont généralement constituées de plates-formes rigides reliées par des câbles tendus entre les arbres qui restent à demeure plusieurs mois, voire plusieurs années.

Paint-ball

Plusieurs terrains et associations existent en Île-de-France. Certains proposent une pratique de ce sport en milieu boisé.

Airsoft

Ce loisir encore méconnu, se rapprochant du paint-ball, est en expansion. Une association existe en Île-de-France et propose la pratique de cette activité en forêt.

D'autres activités de découverte de l'écosystème forestier (classes vertes, centres aérés, randonnées,...) voire de la sylviculture pourraient se développer et constituer une source de revenu sur une base contractuelle. Ce domaine demande encore à être structuré pour ce qui concerne la forêt privée.

Ces activités ne remettent pas en cause l'état boisé et peuvent permettre au propriétaire forestier privé de tirer un revenu supplémentaire de sa propriété. Cependant sans précaution particulière, elles peuvent influencer sur la pérennité des peuplements et modifier les équilibres biologiques en place sur le site (érosion due à la fréquentation, eutrophisation, dérangement des espèces animales,...). Leur implantation doit donc être particulièrement étudiée en évitant les zones sensibles (ZNIEFF I, zones humides, zones de nidification,...).

Espace fréquenté

Si l'ouverture au public des forêts relevant du régime forestier est recherchée, il n'en est pas de même, a priori, pour les propriétés privées qui, par essence, n'ont pas cette vocation première.

Cette différence d'approche est reconnue par la politique forestière qui "prend en considération les spécificités respectives" des forêts publiques et privées (art. L.1 du Code forestier).

Ceci étant, compte tenu de la forte demande de la population d'Île-de-France et de la faible disponibilité d'espace public forestier, les propriétaires qui sont déjà souvent confrontés à une fréquentation de fait, ne peuvent se dispenser d'une réflexion sur le sujet.

Quelques éléments pour cette réflexion :

- le droit français n'accorde pas au public un droit d'accès aux forêts privées, mais le silence des textes fait qu'il ne l'interdit pas pour autant, tant qu'il n'entraîne aucun dommage et que le propriétaire n'a pas manifesté de façon claire la non accessibilité de sa forêt (clôture, panneau,...),
- la forte demande se traduit souvent par une fréquentation de fait (notamment pour la cueillette) sans l'accord explicite du propriétaire,
- le développement de la fréquentation de la forêt engendre des dérangements, des dégâts (dégradation du sol, de la flore, de la forêt pour certaines activités non raisonnées), des surcoûts, des conflits d'usage. Il engage la responsabilité du propriétaire.

Certains propriétaires voient ce risque de fréquentation comme un désagrément, une source de problèmes et cherchent à se protéger de toute pénétration (clôture).

D'autres peuvent tolérer une fréquentation qui n'est pas encore trop importante. Il est alors indispensable qu'ils aient une assurance responsabilité civile pour leur forêt.

D'autres encore peuvent utiliser tout ou partie de leur forêt pour développer un produit touristique qui leur permettra à la fois de canaliser la fréquentation et de tirer un revenu supplémentaire de leur propriété (Cf. page précédente).

D'autres enfin, peuvent considérer qu'en acceptant d'ouvrir leur forêt, ils rendent un service à la société et peuvent rechercher sous forme contractuelle une juste contrepartie pour services rendus. Les conditions d'exploitation de la forêt n'étant plus les mêmes, le revenu s'en trouve diminué d'où la nécessité de compensations. Dans cet esprit, la loi d'orientation sur la forêt prévoit "que les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent passer avec les propriétaires [...] des conventions tendant à l'ouverture au public (des forêts)".

Dans ce cadre, ces collectivités peuvent prendre en charge tout ou partie du financement des dépenses d'aménagement, d'entretien, de réparation et des coûts d'assurance nécessités par l'ouverture au public de ces espaces. Les conventions peuvent également

prévoir le versement au propriétaire d'une rémunération pour "service rendu" (art. L.130-5 du Code l'urbanisme).

Si une convention de ce type est passée avec une collectivité, elle doit être mentionnée dans le Plan simple de gestion.

Actuellement, bien que la profession incite à trouver des propriétaires candidats pour l'ouverture au public, les quelques conventions existantes concernent des forêts appartenant à des personnes publiques ou des parcs de châteaux appartenant à des personnes privées, mais pas réellement des forêts privées au sens strict. Il serait important de définir une politique régionale dans ce domaine impliquant tant les propriétaires privés que les collectivités, permettant ainsi de passer des conventions assurant plus que le seul financement des investissements nécessaires à l'accueil du public ; mais existe-t-il aujourd'hui une réelle volonté des collectivités territoriales et de l'Etat dans ce domaine ?

La forêt et le paysage

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

En Île-de-France, les forêts sont fréquentées par de nombreux promeneurs qui apprécient ces sites pour leur beauté, leur vaste étendue et leur caractère naturel. Le cadre paysager prend ainsi une place importante et la sylviculture pratiquée concourt à la qualité de ce paysage.



Ce que précisent les ORF...

“La forêt structure le paysage. La forêt constitue en effet un repère parmi les modes d'utilisation du sol et procure un cadre de vie agréable et valorisant. Elle joue un rôle prépondérant dans l'organisation du grand paysage en structurant l'espace.”

La contribution des forêts à la qualité des paysages diffère selon différents critères (taille de l'entité paysagère considérée, type d'essence utilisée, choix de la sylviculture mise en œuvre) mais l'appréciation d'un paysage reste éminemment personnelle et subjective.

La plupart des définitions décomposent cette notion en deux parties :

- la première, objective : relief, occupation du sol (eau, végétaux,...), agencement spatial,
- la seconde, plus subjective : fondée sur la sensibilité de l'observateur, qui dépend d'influences culturelles, historiques, esthétiques ou morales.

La convention européenne du paysage explicite ces deux aspects : “Le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action des facteurs matériels et/ou humains et leurs interrelations.”

Schématiquement, l'espace francilien se compose de plateaux et de vallées (cartes p.6).

L'occupation du sol s'imprime sur ce relief par ses activités agricoles, ses éléments végétaux ou boisés, ses éléments bâtis et ses infrastructures.

Autour de l'agglomération parisienne, l'urbanisation est telle que l'influence du relief sur le paysage s'estompe fortement. La densité du bâti s'impose comme le critère déterminant de l'ambiance paysagère. Ces espaces sont toujours constitués de plateaux ou de vallées mais, d'un point de vue paysager, ils forment une catégorie spécifique. Les paysages franciliens dépendent par conséquent du relief, de l'occupation du sol mais aussi de l'influence de l'urbanisation.

(source : site Internet IAURIF).

Les plateaux

Les paysages de plateaux franciliens sont surtout connus pour leurs grandes étendues céréalières, mais ils comportent également des zones de polyculture et d'élevage ou de cultures spécialisées et des massifs forestiers.

La platitude de ces grands espaces est interrompue par des buttes témoins et des vallées plus ou moins profondes. A une trentaine de kilomètres de Paris, les paysages urbains laissent place à des paysages ruraux.

Les plateaux assurent trois types de fonctions principales :

- de production : agriculture, forêt, extraction de ressources naturelles,...
- sociale et paysagère : cadre de vie, récréation, paysages ouverts,...
- écologique.

L'agriculture et les boisements se répartissent le territoire en fonction des caractéristiques du sol, des données économiques et sociales. Les activités agricoles représentent autour de 53 % de l'espace et la forêt environ 23 %.

Les vallées

Les 1 700 km de cours d'eau franciliens représentent un réseau hydrographique dense organisé autour des 3 rivières principales que sont la Seine, la Marne et l'Oise.

Les profils des vallées sont variables. Par endroit elles sont encaissées avec des écarts d'altitude entre le plateau et le fond de vallée dépassant 100 mètres. Ailleurs, elles deviennent plus larges, comme la vallée de la Bassée.

En fonction de l'encaissement, de l'occupation du sol et de la trame parcellaire, les ambiances paysagères peuvent être très différentes :

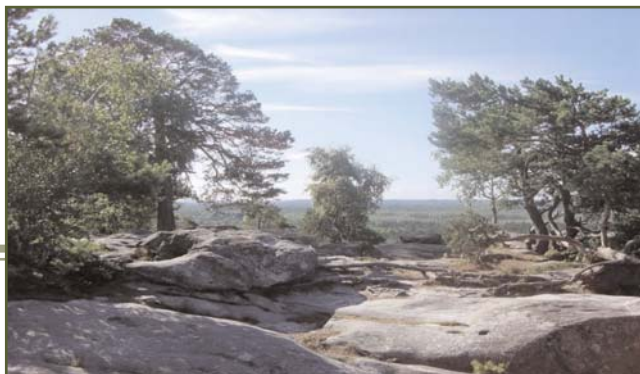
- paysages bucoliques, sentiment de calme,
- paysages très fermés et difficilement lisibles,
- vallées larges souvent urbanisées et industrialisées (vallée de la Seine).

En général, les vallées présentent un parcellaire plus resserré que celui des plateaux. Il dessine une trame fine, souvent soulignée par des haies ou des clôtures qui compartimentent le paysage.

Les vallées assurent des fonctions diverses très importantes dans cette région fortement urbanisée parmi lesquelles :

- la gestion de l'eau (rôle de tampon face aux crues, réservoir d'eau potable),
- productions agricoles spécialisées,
- réserve écologique,
- fonction sociale (lieux de détente ou de promenade),
- accueil privilégié de l'urbanisation (important réseau routier et ferroviaire, transport fluvial),
- extraction de matériaux alluvionnaires.

Ce sont des espaces diversifiés, riches en patrimoine. Les paysages de vallée varient selon le relief plus ou moins marqué, les activités agricoles, la présence ou non de boisements. Les traces d'extraction de matériaux sont prégnantes dans certaines grandes vallées pour les alluvions (Seine, Marne, Oise) et certaines petites vallées pour la tourbe (Essonne, Juine, Loing).



Paysage caractéristique
de la forêt de Fontainebleau

Gestion des paysages

Plusieurs types d'unités paysagères se cotoient :

- vallées ouvertes de grandes cultures en continuité avec les plateaux,
- vallées de grandes cultures, séparées du plateau par une bande boisée,
- vallées traditionnelles (élevage, agriculture spécialisée,...),
- vallées boisées : la popule culture y est présente depuis la fin du XVIII^{ème} siècle et s'y développe particulièrement au XIX^{ème} siècle ; pour preuve, les tableaux des impressionnistes, entre autres, sont abondamment inspirés par les peupleraies des vallées de l'Île-de-France.

Les vallées comportent souvent un mélange de ces quatre types d'unités paysagères.

Le paysage n'est pas une notion figée, c'est un espace en perpétuelle évolution.

Une des richesses de la forêt privée réside dans la grande diversité des propriétaires. Cette diversité entraîne des sylvicultures variées profitant aux paysages et à la biodiversité, offrant ainsi un large panel :

- la sylviculture régulière permet de voir le paysage évoluer,
- la futaie irrégulière montre, quant à elle, un paysage plus constant.

Lors d'une intervention forestière, des précautions peuvent être prises lorsque le paysage risque d'être transformé brutalement (coupe à blanc sur une grande surface).

En effet, même si la reconstitution du milieu s'effectue sans difficultés et si les riverains s'habituent peu à peu à leur nouvel environnement, il vaut mieux éviter une opération trop vaste et trop soudaine. D'autre part, la forme des limites peut provoquer le regard par une trop grande rigidité, contraire à l'image habituelle de nature.

Avant d'intervenir il est conseillé de réfléchir à la "sensibilité" du lieu aux regards des passants. Le relief (coteaux boisés, buttes témoins,...) est un facteur important. Il faut raisonner à partir des points de vision (voies de circulation, lieux habités,...).

A contrario, certaines coupes peuvent avoir le mérite de dégager une vue et de révéler un site. Il ne faut donc pas s'en priver, même si on peut être sûr de faire l'objet de quelques remarques nostalgiques. L'introduction de certaines essences peut, à terme, marquer fortement un paysage.

Les lisières mériteraient plus souvent une attention particulière et des interventions spécifiques.

Le paysage est donc une affaire de doigté et de sensibilité, avec malgré tout quelques invariants.

Après avoir porté attention sur les points de vue externes au peuplement forestier, que peut-il en être de l'intérieur ? Il s'agit plutôt d'ambiances. Les éléments à considérer sont les voies, les allées, les carrefours, les mares, les alignements, les clairières, les ouvertures sur l'extérieur, les percées, les grumes et tas de bois qui manifestent l'activité humaine...

La qualité des paysages franciliens et les menaces auxquelles ils sont soumis ont motivé le classement ou l'inscription de nombreux sites. La réglementation spécifique à ces espaces peut impliquer une gestion sylvicole particulière (Cf. Chap.9).

La forêt et le paysage en Île-de-France.



Les zones d'intérêt écologique ou patrimonial

SCHÉMAL RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

L'article L.11 du Code forestier prévoit que, chaque année, le Préfet de région porte à la connaissance du CRPF la liste recensant, dans les espaces boisés, les habitats d'espèces de la faune ou de la flore ainsi que des périmètres, monuments, sites ou zones concernées par les dispositions mentionnées dans ce même article 11 et pour toute autre législation de protection et de classement.

L'accès à ces informations peut se faire en contactant la DIREN ou le CRPF.

Les zones d'intérêt écologique et patrimonial présentent un intérêt particulier du fait de la présence d'espèces ou de milieux remarquables fragiles ou ayant un intérêt général du point de vue historique, culturel, artistique, ... Certaines d'entre elles font l'objet de mesures réglementaires, disponibles auprès de la DIREN.

Leur situation est évolutive dans le temps et l'espace en fonction de leur évolution propre et de celle des réglementations.

Elles concernent parfois des milieux forestiers au sens strict et souvent des milieux associés à la forêt, pour lesquels les préconisations de gestion peuvent avoir un impact sur la gestion forestière.

Outils d'inventaire et de connaissance

Les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) et les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) sont des délimitations sans effet réglementaire (tab.1). Le propriétaire est invité à en prendre connaissance auprès de la DIREN afin d'intégrer autant que possible cette richesse biologique avant une décision de gestion.

tab.1 : Superficie des ZNIEFF et ZICO
(source : Calculs sur la base des périmètres de la DIREN, mise à jour 2004, et de la BD-Forêt de la DRIAF, mise à jour 2000. Calculs effectués avec le logiciel MapInfo).

	ZNIEFF de type 1	ZNIEFF de type 2	ZICO
Propriété privée seule	18 189 ha	79 265 ha	17 288 ha
Total (privée et publique)	26 530 ha	149 889 ha	42 543 ha

ZNIEFF de type 1: secteur de superficie limitée et de valeur patrimoniale élevée.
ZNIEFF de type 2: vaste ensemble naturel riche et peu modifié offrant des potentialités biologiques importantes.

Forêt alluviale



Mesures réglementaires

Depuis 2003, les terrains situés dans les massifs de plus de 0,5 hectare en Petite couronne et de plus de 1 hectare en Grande couronne sont soumis à une autorisation pour défrichement. Plus de 90 % de la surface forestière régionale est soumise à la réglementation du code forestier.

L'essentiel de la surface boisée est classée "espace boisé à conserver" dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU). De nombreuses zones font l'objet de classement en Espace naturel sensible.

Patrimoine naturel

Arrêtés de protection de biotope (APB)

Ce sont des arrêtés préfectoraux visant à assurer la préservation d'habitats nécessaires à la survie d'espèces protégées. L'arrêté fixe les mesures de protection, par exemple le maintien du couvert, la restriction de l'emploi de pesticides,...

En Île-de-France, les arrêtés de protection de biotope concernent un peu plus de 650 hectares de forêt.

Réserves naturelles

Les Réserves naturelles (RN), Réserves naturelles conventionnelles (RNC), Réserves naturelles régionales (RNR) couvrent environ 170 hectares. Des projets de Réserves naturelles et de Réserves naturelles régionales existent respectivement pour environ 900 ha et 30 ha. Un décret pour les Réserves naturelles, un arrêté pour les autres, prévoit les mesures nécessaires à leur conservation. Les activités susceptibles de nuire au développement naturel de la faune et de la flore sont interdites. Le Plan de gestion des Réserves naturelles, d'une durée de cinq ans, est approuvé par un comité consultatif de gestion, présidé par le Préfet et validé par le Conseil national de protection de la nature.

Le tableau 2 dévoile la richesse des forêts privées en Île-de-France. En effet, de nombreuses mesures de protections spécifiques, appliquées en région, concernent la forêt privée.

Forêts de protection

L'article L.411.1 du Code forestier stipule que : "peuvent être classés comme forêts de protection, pour cause d'utilité publique, [...] les bois et forêts, quels que soient leurs propriétaires, situés à la périphérie des grandes agglomérations, ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population". Actuellement, en Île-de-France, deux massifs sont classés en "forêt de protection", pour une surface totale de 31 944 ha dont 8 351 ha en forêt privée :

- le massif de Sénart (dont 170 ha de forêt privée),
 - le massif de Fontainebleau (dont 8 181 ha de forêt privée).
- (source : DRIAF Île-de-France 2004).

Les études relatives au classement du massif de Rambouillet, de la forêt de Bondy et de l'arc boisé du Val-de-Marne sont actuellement en cours.

tab.2 : Superficies faisant l'objet de mesures réglementaires et des sites Natura 2000 (source : Calculs sur la base des périmètres de la DIREN, mise à jour 2004, et de la BD-Forêt de la DRIAF, mise à jour 2000. Calculs effectués avec le logiciel MapInfo).

	Arrêtés de protection de biotope	Réserves naturelles	Réserves naturelles régionales	Réserves naturelles conventionnelles	Réserves naturelles en projet	Natura 2000
Propriété privée	665 ha	704 ha	84 ha	12 ha	222 ha	17 424 ha
Total (privée et publique)	676 ha	704 ha	86 ha	12 ha	222 ha	43 960 ha

Réseau Natura 2000

Ce réseau de sites est en cours de constitution, en application de directives européennes (la directive "Oiseaux" de 1979 et la directive "Habitats" de 1992). Il vise à la conservation d'espèces et d'habitats qualifiés "d'intérêt communautaire". Les mesures de gestion en faveur des espèces ou des habitats identifiés sont établies dans un document d'objectif.

Un propriétaire dont la forêt est située dans un site Natura 2000 et sur laquelle sont présents des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire a obligation de ne pas détruire volontairement ces éléments. Dans le cas où des investissements ou des transformations sont nécessaires pour la conservation du site, le propriétaire peut passer un contrat avec l'Etat. C'est un "Contrat Natura 2000", dans lequel il s'engage à réaliser des actions de gestion qui permettent le maintien d'habitats et d'espèces en contrepartie d'indemnités de l'Etat. Le propriétaire peut également s'engager à respecter une série de bonnes pratiques en signant une "Charte Natura 2000".

Par ailleurs, l'article L.8 du Code forestier dispose que les forêts situées dans un site Natura 2000 pour lequel un document d'objectif a été approuvé sont considérées comme présentant une garantie de gestion durable lorsqu'elles sont gérées conformément à un document de gestion agréé ou



Ce que précisent les ORF...

"Ces espaces devront bien sûr faire l'objet d'un suivi et d'une attention particulière. L'intégration des objectifs de la "Directive Habitats" dans les documents existants que sont les aménagements forestiers ou les plans simples de gestion, se fera en concertation avec les propriétaires et sylviculteurs concernés. Les résultats obtenus devraient être riches d'enseignement pour l'ensemble de la forêt francilienne."

approuvé et que leur propriétaire a conclu un contrat Natura 2000 ou adhéré à une charte Natura 2000.

Ce réseau Natura 2000 est actuellement constitué en région Île-de-France de différentes zones :

- 14 Sites d'intérêt communautaire (SIC) correspondants aux projets de Zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive habitats/faune/flore, ~ dont 9 sont composés de forêts (soit environ 29 300 ha de forêt) :

- . Massif de Fontainebleau,
- . La Bassée,
- . Bois de Vaires-sur-Marne,
- . Forêt de Rambouillet,
- . Coteaux et boucles de la Seine,
- . Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline,
- . Pelouses calcaires du Gâtinais,
- . Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne,
- . Buttes gréseuses de l'Essonne.

- 3 Zones de protection spéciale (ZPS) définies au titre de la directive oiseaux,

~ dont 2 composées de forêts (soit environ 25 200 ha de forêt) :

- . Massif de Fontainebleau,
- . Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte,

Le fait d'être situé dans un site Natura 2000 doit être signalé dans le Plan simple de gestion.

Pour connaître les habitats et les espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être présents dans sa forêt, il faut se référer aux chapitres de présentation par département du tome 3.

L'Île-de-France présente de nombreux sites remarquables



Patrimoine artistique, historique, archéologique, légendaire ou pittoresque

Sites inscrits, classés

L'Etat a établi une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Sur les terrains compris dans les limites fixées par le décret ou l'arrêté, tous travaux susceptibles de modifier ou de détruire l'état ou l'aspect des lieux sont :

- pour les sites classés : interdits sauf autorisation du ministre (ou du préfet dans certains cas),
- pour les sites inscrits : soumis à une déclaration préalable d'intention auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, sauf les travaux d'exploitation courante des fonds ruraux.

C'est ainsi qu'en site classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation ministérielle. Néanmoins, lorsque les forêts font l'objet d'un Plan simple de gestion, celui-ci peut être soumis à la commission départementale des sites, perspectives et paysages pour autorisation qui vaut ainsi pour l'ensemble des coupes et abattages prévus pendant sa durée.

Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et Monuments historiques

Les surfaces présentées dans le tableau 3 correspondent aux surfaces forestières directement liées à des sites de haute valeur patrimoniale (histoire, religion, culture,...) et aux surfaces forestières faisant l'objet de mesures spécifiques de gestion forestière du fait de la valeur patrimoniale des sites ou de la présence d'éléments culturels signalés (les sites classés, les périmètres de protection autour des monuments historiques classés, les Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager-ZPPAUP,...).

tab.3 : Surfaces des sites et périmètres classés et des Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (source : Calculs sur la base des périmètres de la DIREN, mise à jour 2004, et de la BD-Forêt de la DRIAF, mise à jour 2000. Calculs effectués avec le logiciel MapInfo).

	Surface forestière en Sites classés	Surface forestière en Périmètres de protection de monuments classés	Surface forestière en Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
Forêt privée	25 729 ha	8 029 ha	868 ha
Total (privée et publique)	31 559 ha	10 905 ha	926 ha

SRGS

*Schéma régional
de gestion sylvicole*

Contexte

Tome 1

**Diagnostic
Gestion sylvicole**

Tome 2

**Départements
Régions forestières**

Tome 3



*Ouvrage imprimé
sur papier certifié PEFC
Ouvrage édité en 2006*

